



RAPPORT SEMESTRIEL

**Les résultats de l'AFL au
1er semestre 2024**



EDITORIAL DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE



“

Yves Millardet, Président du directoire de l'AFL

« Nous nous réjouissons que les résultats du Groupe AFL au premier semestre 2024 soient conformes à nos prévisions et témoignent d'une forte dynamique tant en ce qui concerne les nouvelles adhésions que la production de crédit. La baisse du produit net bancaire et du résultat net par rapport au premier semestre 2023 s'explique par les éléments exceptionnels qui avaient caractérisé ces résultats en 2023, au premier rang desquels un fixing décalé de l'indice Euribor 3 mois le 20 mars 2023 et un coût de portage de la liquidité limité par les hausses successives du taux de dépôt de la Banque Centrale Européenne ; ces phénomènes n'avaient pas vocation à se reproduire au premier semestre 2024. Nous avons ce semestre des résultats qui reflètent davantage la croissance soutenue de l'activité cœur de métier ».

LES CHIFFRES CLÉS AU 30 JUIN 2024

878

collectivités locales
membres

315

millions d'euros de
capital promis

9,5

milliards d'euros
de crédits octroyés
depuis la création
de l'AFL

10,7

millions d'euros
de produit net
bancaire

2,9

millions d'euros
de résultat brut
d'exploitation

1,96

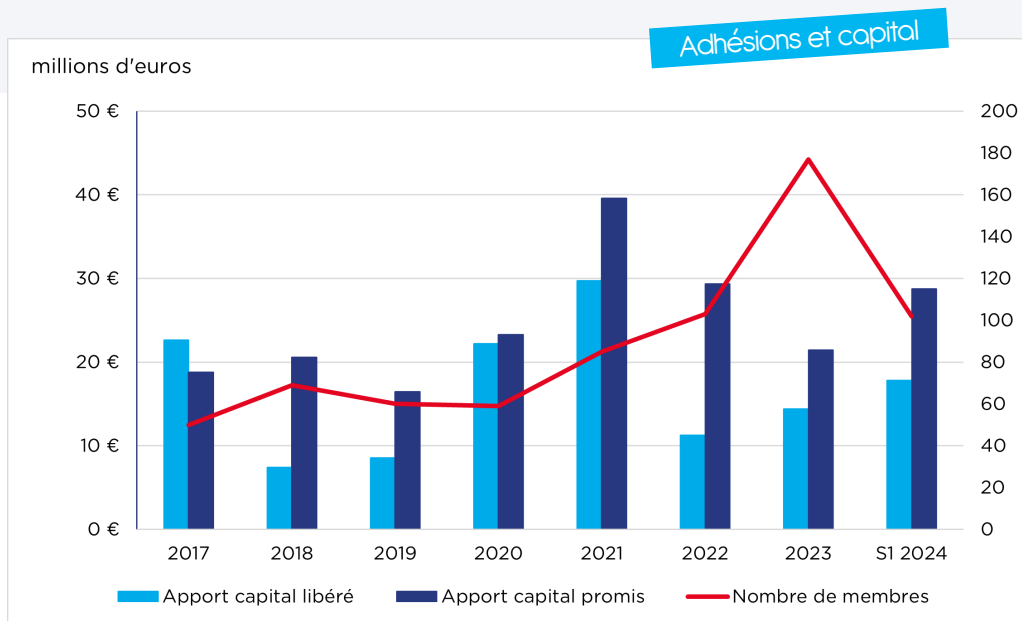
millions d'euros de
résultat net



LES ADHÉSIONS

Au 1er semestre 2024, 102 nouvelles adhésions ont été enregistrées, portant le total des Membres à 878 collectivités locales au 30 juin 2024.

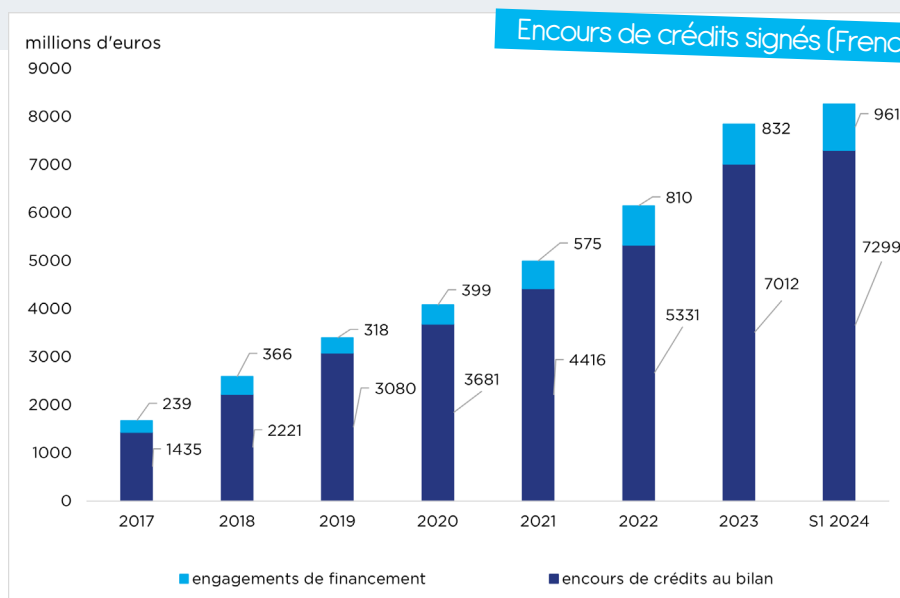
Les nouveaux adhérents se composent de : 5 syndicats, 2 communautés de communes, 5 communautés d'agglomération, 87 communes de tailles diverses et 3 départements. Au total, parmi ses Membres, le Groupe AFL compte 6 régions, 17 départements, 669 communes et 186 EPCI dont 15 métropoles et 50 syndicats.



LA PRODUCTION DE CRÉDITS

Au cours du premier semestre 2024, la production de crédits de l'AFL s'est élevée à 622 millions d'euros, poursuivant ainsi une croissance rapide.

Au 30 juin 2024, l'encours de crédits signés atteint 7,8 milliards d'euros et la production de crédits cumulée, depuis la création de l'AFL, s'élève à 9,5 milliards d'euros.



LES RESSOURCES



Au premier semestre 2024, l'AFL a levé 1,4 milliard d'euros de ressources dans des conditions dégradées en raison des pressions sur la dette de la France, se traduisant par un écartement des marges d'émission contre Euribor 3 mois. Ce montant a été réalisé avec un mix d'émissions syndiquées et de placements privés. La période s'est ouverte avec 1 émission syndiquée de 750 millions d'euros à 10 ans, puis en mai, et pour la première fois, une émission syndiquée libellée en francs suisses d'un montant de 110 millions à 10 ans, enfin en juin une nouvelle émission syndiquée libellée en livres sterling d'un montant de 250 millions à 3 ans.

Le premier semestre 2024 est également marqué par l'augmentation du nombre d'émissions d'obligations par l'AFL sous forme de placements privés remboursables de manière anticipée à une date déterminée à l'avance (callable). Ces émissions permettent de lever des ressources à des conditions très attractives tout en diversifiant la base des investisseurs de l'AFL. Le montant total en principal des placements privés remboursables émis par l'AFL au premier semestre 2024 s'est élevé à 221 millions d'euros. Au total, le coût moyen des ressources levées au cours de la période a été effectué à une marge de 38,7 points de base au-dessus de la courbe des Obligations Assimilables du Trésor (OAT) pour une durée de vie moyenne de 7,8 années. Au 30 juin 2024, plus de 56% du programme d'emprunt de l'AFL pour l'année 2024 a été réalisé.

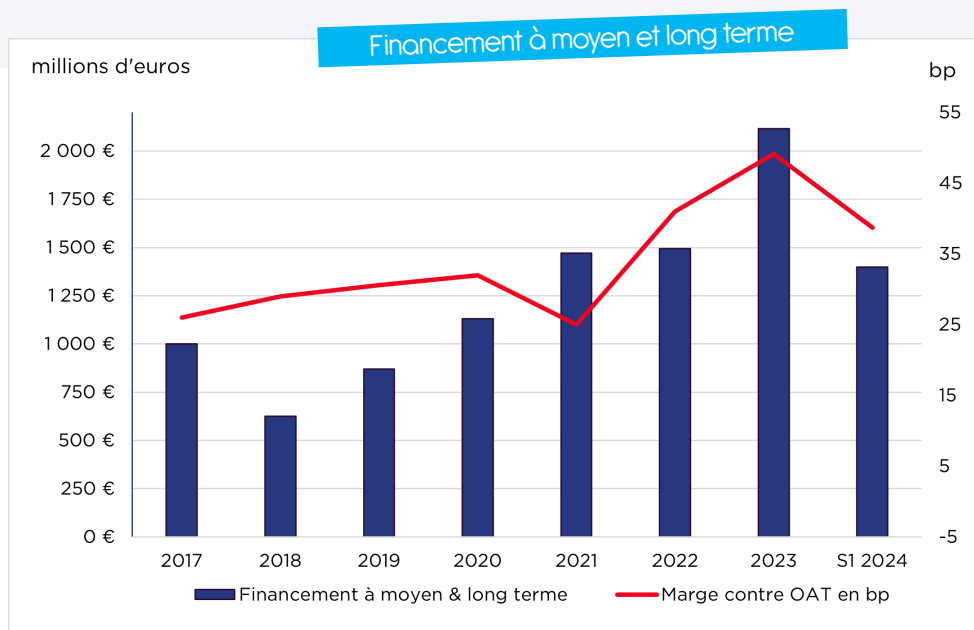


Table des matières

RAPPORT D'ACTIVITÉ SEMESTRIEL	8
1. Stratégie et modèle de développement	8
1.1. Une structuration robuste	8
1.2. Une politique de liquidité très prudente	9
1.3 Notation des obligations émises par l'AFL	9
2. Revue des activités sur le premier semestre 2024 et faits marquants	10
2.1 Évolution de la situation économique et financière	11
2.2 Production de crédits	11
2.3 Adhésions	11
2.4 Activités de l'AFL sur les marchés de capitaux	12
2.5 Gouvernance	14
2.6 Siège social	15
3. Résultats de la période pour l'AFL	16
3.1 Comptes individuels de l'AFL selon les normes comptables françaises	16
3.2 Comptes de l'AFL selon les normes IFRS	17
3.3 Actif au 30 juin 2024 (normes IFRS)	19
3.4 Dettes et capital au 30 juin 2024 (normes IFRS)	24
4. Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée	25
4.1 Risques stratégiques	26
4.2 Risques financiers	29
4.3 Risques non financiers	34
5. Exigences réglementaires au 30 juin 2024	35
6. Perspectives et événements survenus depuis le 30 juin 2024	36
7. Attestation du rapport semestriel établi au titre du semestre clos le 30 juin 2024	37
COMPTES SEMESTRIELS	38
1. Comptes semestriels établis selon les normes françaises	39
2. Comptes semestriels établis selon les normes IFRS	56
PILIER III	83

LEXIQUE

ACI	Apport en Capital Initial
ACC	Apport en Capital Complémentaire
ACPR	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
AFL	Agence France Locale
AFL - ST ou ST	Agence France Locale - Société Territoriale, société mère de l'Agence France Locale
ALCo	Comité ALM
ALM	Asset and Liability Management - gestion actif passif
AMF	Autorité des Marchés Financiers
BCE	Banque Centrale Européenne
CA	Comité d'Audit
CR	Comité des risques
CCI	Comité du Contrôle Interne
CET1	Common Equity Tier One - fonds propres de base de catégorie 1
CGI	Code Général des Impôts
Collectivité	Les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux
Crédit Moyen-Long Terme	Prêt consenti par l'AFL à un Membre d'une durée initiale supérieure à 364 jours
CRG	Comité des Risques Globaux
CVAE	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
DVM	Durée de Vie Moyenne
EAPB	European Association of Public Banks - Association européenne des banques publiques
ECP	Euro Commercial Paper - titres de créances négociables court terme
EMTN	Euro Medium Term Notes - obligations
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
EPL	Etablissement public local
EPT	Etablissement public territorial
FED	Federal Reserve - Réserve Fédérale
Groupe Agence France Locale ou Groupe AFL	Le groupe constitué de l'Agence France Locale - Société Territoriale et de l'Agence France Locale
HQLA	High Quality Liquid Assets - actifs liquides de haute qualité
IDA	Impôts différés actifs
IDP	Impôts différés passifs
IFRIC	IFRS Interpretations Committee
IMR	Initial margin requirement - marge initiale requise
LCR	Liquidity Coverage Ratio - ratio de couverture de la liquidité
Membres	Collectivités dont le processus d'adhésion a abouti et qui sont devenues de ce fait actionnaires de l'AFL-ST
MNI	Marge nette d'intérêt
NSFR	Net Stable Funding Ratio - taux net de financement stable
OAT	Obligations Assimilables du Trésor
OI	Official institutions - institutions officielles
PNB	Produit net bancaire
RBE	Résultat brut d'exploitation

RN	Résultat net
RRD	Recovery and Resolution Directive - Directive sur le recouvrement et la résolution
RWA	Risk Weighted Asset - actifs pondérés des risques
SaaS	Software as a Service - logiciel en tant que service
TCN	Titres de créances négociables
TL-TRO	Targeted longer-term refinancing operations - opérations ciblées de refinancement de long terme
VAN	Valeur Actuelle Nette

RAPPORT D'ACTIVITÉ SEMESTRIEL

1. Stratégie et modèle de développement

Autorisé par la loi n°2013-672 du 26 juillet 2013, de séparation et de régulation des activités bancaires et créé le 22 octobre 2013, le Groupe Agence France Locale (« **Groupe AFL** ») est organisé autour d'une structure duale composée d'une part de l'Agence France Locale - Société Territoriale (« **AFL-ST** », la maison mère au statut de compagnie financière) et, d'autre part, de l'Agence France Locale (« **AFL** », la filiale établissement de crédit spécialisé).

1.1. Une structuration robuste

L'AFL est un outil de financement des investissements des collectivités locales, dont ces dernières sont les actionnaires exclusifs à travers la Société Territoriale (AFL-ST), son actionnaire majoritaire à plus de 99,9%.

L'optimisation du coût de financement sur les marchés de capitaux est le résultat de la grande qualité de crédit de l'AFL qui s'appuie sur des politiques financières prudentes, la qualité des actifs portés au bilan et un double mécanisme de garanties explicites, irrévocables et à première demande.

- D'une part, les « Garanties Membres » octroyées par les collectivités locales membres actionnaires de l'AFL-ST au bénéfice de tout créancier financier de l'AFL permettent d'appeler directement en garantie les collectivités locales actionnaires. Le montant de cette garantie a vocation à être égal à la somme des encours des emprunts d'une durée supérieure à 364 jours contractés par chaque collectivité membre auprès de l'AFL. Ainsi, un créancier a la possibilité d'appeler la garantie auprès de plusieurs collectivités. Une collectivité dont la garantie aurait été appelée par un créancier a l'obligation d'en informer l'AFL-ST qui peut, quant à elle, appeler à son tour toutes les autres garanties des membres au prorata du montant de leurs crédits contractés auprès de la Société. Cette garantie est organisée pour créer une solidarité entre les collectivités membres dans le paiement des sommes dues, tout en étant limitée pour chacune d'entre elles à son encours de crédit moyen long terme. Afin de disposer d'un niveau de liquidité adéquat, les montants empruntés par l'AFL ont vocation à être supérieurs aux montants qu'elle prête aux membres, en conséquence de quoi, les titres émis par l'AFL ne sont pas couverts en totalité par le mécanisme des Garanties Membres :
 - En tendance, environ 75% du montant total des emprunts émis par l'AFL sur les marchés sont utilisés pour consentir des crédits à moyen et long terme aux membres ;
 - Il en résulte que près de 25% du montant total des emprunts émis par l'AFL sur les marchés sont conservés à la fois pour assurer la liquidité de l'AFL, conformément à ses obligations réglementaires et aux bonnes pratiques de gestion, et pour proposer des crédits de trésorerie aux membres dans les conditions et limites fixées par les politiques financières de l'AFL.
- D'autre part, la « Garantie ST » octroyée par l'AFL-ST au bénéfice de tout créancier financier de l'AFL qui permet au(x) créancier(s) d'appeler directement en garantie l'AFL-ST. Le plafond de la « Garantie ST », qui est fixé par le Conseil d'Administration d'AFL-ST, a été porté à 20 milliards d'euros par le Conseil d'administration du 11 juin 2024. Il couvre l'intégralité des engagements de sa filiale, l'AFL, vis-à-vis de ses créanciers bénéficiaires. Au 30 juin 2024, le montant des titres garantis émis par l'AFL et correspondant aux émissions de dettes et aux transactions financières réalisées avec des contreparties, s'élève à 13,2 milliards d'euros.

Ce double mécanisme permet aux bénéficiaires de ces garanties¹ de disposer à la fois de la faculté (i) d'appeler en garantie les collectivités locales membres du groupe, et/ou (ii) de

¹ Les modèles de garanties sont accessibles sur le site internet de Groupe AFL : www.agence-France-locale.fr

pouvoir actionner la Garantie ST, voie qui présente l'avantage de la simplicité à travers le guichet unique qu'elle offre.

Il convient également de noter que, conformément à ses dispositions statutaires, la « Garantie ST » peut faire l'objet d'un appel, pour le compte des créanciers garantis, sur demande de l'AFL dans le cadre d'un protocole conclu entre les deux sociétés. Ce mécanisme d'appel a notamment pour objectif de pouvoir mobiliser les garanties, au profit des créanciers, en prévention du non-respect des ratios réglementaires ou de la survenance d'un défaut.

1.2. Une politique de liquidité très prudente

L'AFL s'est dotée d'une politique de liquidité qui poursuit trois objectifs :

- La construction d'une réserve de liquidité suffisante pour maintenir l'ensemble de ses activités opérationnelles, et en particulier ses activités de prêts, pendant une période de douze mois ; celle-ci est pour une large part constituée d'actifs liquides et mobilisables pour le ratio réglementaire LCR (Liquidity Coverage Ratio).
- Une stratégie de financement favorisant la diversité des instruments de dette (comprenant des émissions libellées en euro et négociées sur un marché réglementé dont des obligations durables, des émissions syndiquées en devises, et des placements privés) mais aussi la diversité de la base d'investisseurs, tant dans sa typologie que par zone géographique ;
- Dans le but de réduire son risque de prix de la liquidité, l'AFL assure un strict suivi des écarts de maturité. Elle s'est engagée à borner, à 12 mois, l'écart de durée de vie moyenne entre son actif et son passif, avec toutefois la possibilité d'aller jusqu'à 24 mois sur une période maximum de 6 mois.

En ce qui concerne l'accès à la liquidité, on notera que l'AFL dispose d'une ligne de crédit auprès de la Banque de France, disponible à tout instant, par la mobilisation des créances sur les collectivités locales que l'AFL porte à son bilan, via le dispositif TRICP (Traitement Informatique des Créances Privées).

1.3 Notation des obligations émises par l'AFL

Depuis sa création l'AFL bénéficie d'une excellente notation qui est une reconnaissance de la solidité du modèle qu'elle incarne.

Le programme d'émissions obligataires de l'AFL est noté au même rang par les agences de notation Standard & Poor's, Moody's (jusqu'au 4 septembre 2024) et Fitch (depuis le 4 septembre) - Cf. Section 2.4 plus bas.

Notation/ Agence de notation	Fitch	Standard & Poor's
Long terme	AA-, perspective stable	AA-, perspective stable
Notation à court terme	F1+, perspective stable	A-1+, perspective stable

2. Revue des activités sur le premier semestre 2024 et faits marquants

2.1 Évolution de la situation économique et financière

Situation économique et de marchés

Au premier semestre, la conjoncture internationale est marquée par une activité qui est restée soutenue aux Etats-Unis, mais aussi en zone Euro, grâce à des exportations dynamiques et une hausse des dépenses des ménages. Cette situation conduit la BCE à la fin du mois de juin à réviser à la hausse ses prévisions de croissance à 0,9% en 2024, 1,4% en 2025 et 1,6% en 2026, anticipant une accélération des gains de productivité. Parallèlement, l'inflation montre des signes d'évolutions favorables, quoique à un rythme encore insuffisant pour permettre aux

banques centrales d'engager un cycle de baisse des taux. En effet, la baisse de l'inflation est principalement tirée par une stabilisation des prix des matières premières et notamment du prix du baril, alors que les hausses de salaires restent soutenues dans la plupart des secteurs d'activités. On notera la vigueur des marchés du travail, le taux chômage restant sur son plus bas en zone Euro à 6,4% alors que celui-ci augmente aux Etats Unis à 4,3% mais en partant d'un point beaucoup plus bas.

La forte résilience des économies occidentales contraste avec la multiplicité des tensions internationales et des conflits. En ce qui concerne la France, l'inquiétude des marchés augmente sur l'état des finances publiques, le poids du déficit commercial et, depuis la décision prise par le Président de la République de dissoudre l'assemblée nationale à l'issue de l'annonce des résultats des élections européennes, s'instaure une instabilité politique croissante.

Au cours du premier semestre, la situation sur les marchés de capitaux est marquée par une forte revalorisation des actions, dans la perspective d'un cycle de baisses des taux qui serait lancé avant la fin de l'année, par la Reserve Fédérale aux Etats Unis et la BCE pour la zone euro.

Pour autant la prudence des banques centrales se traduit par une remontée des taux longs au cours de la période, combinée en zone euro avec un écartement de la marge entre la courbe des swaps et la courbe des emprunts d'Etat allemand, entraînant une dégradation générale de la valorisation des dettes des émetteurs publics européens. A cela s'ajoute pour la France et les émetteurs du secteur public français un écartement supplémentaire, dans le contexte spécifique que connaît le pays par rapport aux autres membres de la zone euro, qui par contraste et pour la très grande majorité d'entre eux, démontrent un parcours budgétaire sérieux.

Situation financière des collectivités locales

En 2023, tout comme en 2022, les Collectivités ont continué à évoluer dans un environnement marqué, d'une part, par une situation économique fragile et une forte inflation et, d'autre part, par les pleins effets de mesures et réformes propres aux collectivités locales (augmentation du point d'indice, évolutions du panier fiscal local, ...).

L'exercice budgétaire 2023 est en rupture avec les deux exercices précédents et se caractérise par :

- Une contraction globale de l'épargne et l'émergence de deux trajectoires budgétaires distinctes :
 - Tout échelon confondu, l'épargne brute se replie de -8,3% en 2023 pour s'élever à 35,3 Md€, soit un montant d'épargne sensiblement supérieur à celui de 2019 (34,6 Md€), année de référence.
 - Les communes et les EPCI à fiscalité propre bénéficient d'une croissance de leur épargne brute respectivement de +8,8% et +12,1%, là où les régions et les départements enregistrent respectivement un recul de leur épargne brute de -4,6% et -39,1%.
 - Cette rupture intervient après deux années de redressement sensible des finances locales dans leur globalité. Elle s'explique par une croissance modérée des recettes réelles de fonctionnement en 2023 (+3,1%, soit +6,1 Md€, liée notamment à la hausse des recettes fiscales) ne permettant pas de faire face à l'augmentation importante des dépenses réelles de fonctionnement (augmentation de +5,4%, soit +10 Md€ sous l'impulsion principalement des frais de personnel, des achats et charges externes et des contributions obligatoires).
 - Le segment de collectivités le plus impacté est le département qui enregistre une baisse de -39,1% de son épargne brute (7,5 Md€ en 2023). Cette dégradation résulte de la contraction du marché immobilier - et partant du produit tiré des droits de mutation à titre onéreux - de l'inflation ainsi que de l'accroissement des dépenses sociales.
- Un investissement croissant malgré une baisse de l'épargne nette :
 - Après deux années de croissance des dépenses d'investissement - scénario en contradiction avec le cycle électoral d'investissement qui veut qu'intervienne une pause en début de mandat - en 2023, les Collectivités affichent toutes un niveau de dépenses d'investissement en hausse.

- Les dépenses d'investissement s'élevaient à 80,5 milliards d'euros en augmentation de 5,4% par rapport à l'exercice 2022 et sont tirées par la hausse des dépenses d'équipement (+9,6% sur un an). Tout comme en 2022, l'« effet prix » explique majoritairement cette progression des dépenses d'investissement.

2.2 Production de crédits

La production de prêts à moyen et long terme réalisée par l'AFL au premier semestre 2024 s'est élevée à 622 millions d'euros contre 525 millions d'euros au premier semestre 2023, pour un total de 228 contrats de prêts contre 179 pour la même période en 2023. Cette progression du volume de production d'une année sur l'autre s'explique par deux phénomènes ; l'augmentation régulière du nombre de collectivités locales Membres du Groupe AFL, et le maintien d'une bonne dynamique d'investissement des collectivités locales françaises qui favorise le recours à l'emprunt par ces dernières. La maturité moyenne des prêts à moyen – long terme produits au cours du premier semestre 2024 s'est élevée à 18,3 années, contre 19,7 années au premier semestre 2023, soit une légère diminution. Cette durée moyenne qui reste assez élevée s'explique notamment par l'augmentation du nombre de syndicats parmi les emprunteurs de l'AFL, dont les investissements portent généralement sur des durées longues. Aux crédits à moyen – long terme s'ajoute une production de 190 millions d'euros de crédits de trésorerie contre 97 millions au premier semestre 2023.

Au 30 juin 2024, l'encours de crédits, exprimé sous le référentiel comptable français, s'élève à 7 299 millions d'euros de crédits mis à disposition et à 960 millions d'euros d'engagements de financement, soit un montant total d'engagements de 8 259 millions d'euros qui comprend également les crédits de trésorerie.

2.3 Adhésions

- [Un développement continu](#)

Le Groupe AFL compte 878 Membres à l'issue du semestre clos le 30 juin 2024.

102 Collectivités nouvelles ont adhéré au Groupe AFL au cours du semestre écoulé. Au 3 septembre 2024, 878 Collectivités sont actionnaires, dont 6 régions, 17 départements, 669 communes et 186 groupements, dont 15 métropoles, 6 EPT, 8 communautés urbaines, 45 communautés d'agglomération, 62 communautés de communes et 50 syndicats.

Les adhésions réalisées au cours du premier semestre 2024 ont permis de porter le niveau de capital promis² à un montant total de 315 millions d'euros. Ainsi, au 30 juin 2024, le capital social de l'AFL-ST s'élève à 249 884 600€ et celui de l'AFL à 225 869 317,15 €.

Le tableau ci-dessous présente un état de la répartition du capital et des droits de vote de l'AFL-ST par catégorie de collectivités locales au 30 juin 2024 après la 40^{ème} augmentation de capital.

² Le capital promis signifie le montant des apports en capital voté par les collectivités locales au moment de leur adhésion à l'AFL-ST. Pour chaque collectivité locale, le capital promis correspond à un engagement de capital dont le montant et les modalités de libération figurent dans les statuts de la société.

<i>Données en milliers d'euro</i>	Nombre	Capital promis	Capital libéré	Pouvoirs de vote
Région	6	68 187	35 434	14,18%
Département	17	58 724	42 587	17,04%
Commune	669	65 230	59 802	23,93%
EPCI	186	122 903	112 061	44,85%
<i>dont Métropole</i>	15	81 007	75 323	30,14%
<i>Etablissement Public Territorial</i>	6	6 077	6 077	2,43%
<i>Communauté Urbaine</i>	8	4 586	4 334	1,73%
<i>Communauté d'Agglomération</i>	45	14 449	10 973	4,39%
<i>Communauté de Communes</i>	62	3 291	2 474	0,99%
<i>Syndicat</i>	50	13 494	12 880	5,15%
TOTAL	878	315 044	249 885	100%

Au 30 juin 2024, le capital social de l'AFL, d'un montant de 225 869 317,15 €, est composé comme suit : Agence France Locale – Société Territoriale détient 2 397 314 actions (= nombre de droits de vote) et Métropole de Lyon, une action dans le capital de l'AFL. Seule l'AFL-ST a, en vertu des dispositions du corpus juridique du Groupe AFL, vocation à souscrire au capital de l'AFL, la part de la Métropole de Lyon se trouvant diluée au fur et à mesure de la réalisation d'opérations d'augmentation de capital au sein du Groupe AFL.

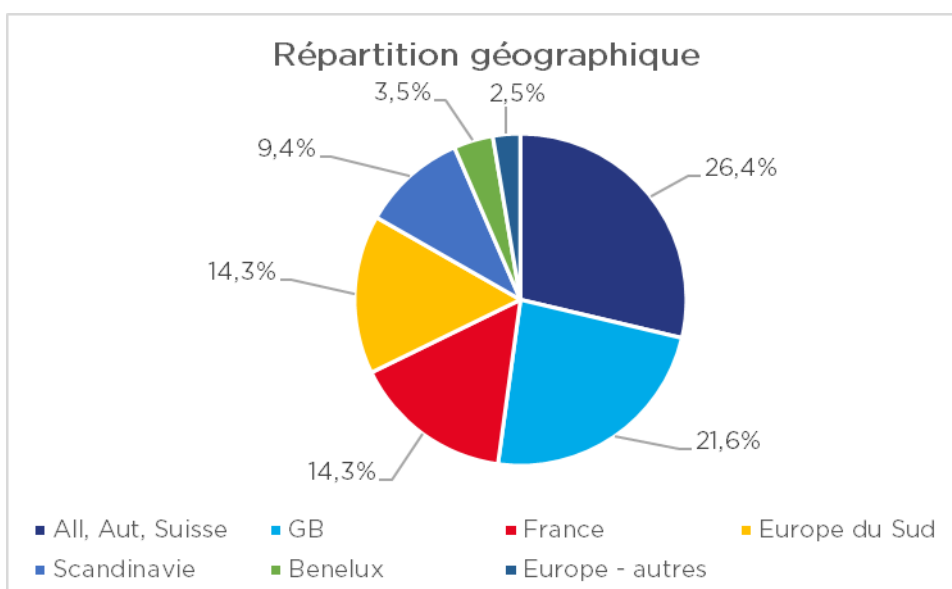
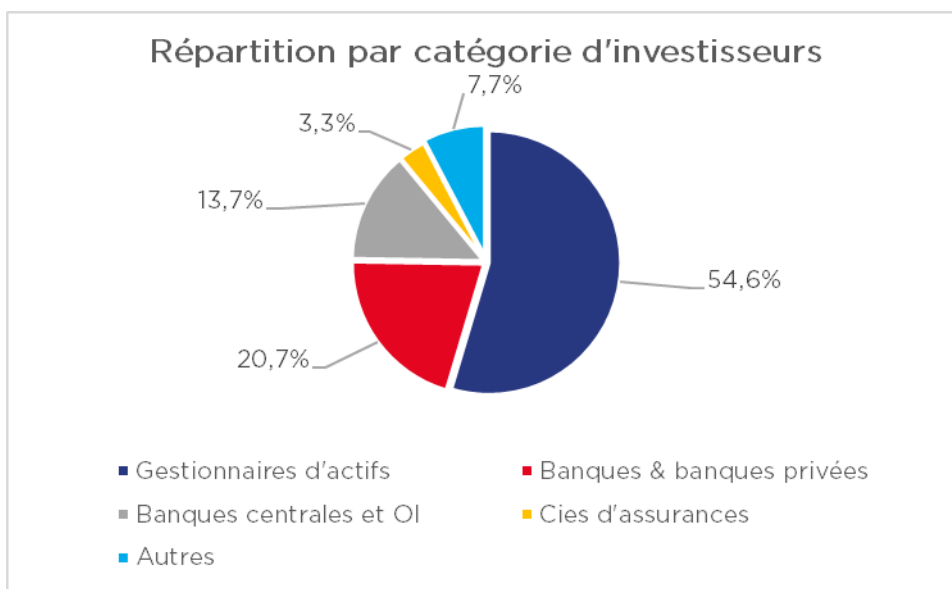
2.4 Activités de l'AFL sur les marchés de capitaux

2.4.1 Programme d'emprunt de la Société

Le programme d'emprunt à moyen et long terme de l'AFL pour 2024, approuvé par le Conseil de Surveillance du 4 décembre 2023, a été fixé à compter de ladite décision et pour l'exercice 2024, sur la base d'un volume maximal d'émissions moyen long terme sous programme EMTN s'élevant à 2,5 milliards d'euros dont 500 millions d'euros au titre du préfinancement pour 2025, et d'une autorisation de tirages sous programme ECP d'un montant maximum de 750 millions d'euros. Le Conseil de surveillance du 27 mars 2024 a révisé ces montants pour l'exercice 2024 comme suit : un volume maximal d'émissions moyen long terme sous programme EMTN s'élevant à 3 milliards d'euros, dont 500 millions d'euros au titre du préfinancement pour 2025, et une autorisation de tirages sous programme ECP d'un montant maximum de 750 millions d'euros. Cette approbation se substituait à celle apportée par le Conseil de surveillance du 4 décembre 2023 de même objet.

2.4.2 Émissions obligataires dans le cadre du programme EMTN

En janvier 2024, une émission syndiquée de 750 millions d'euros à 10 ans a été réalisée avec succès. Le placement de cette opération reste caractérisé par la présence d'une grande majorité d'investisseurs internationaux combinée à une typologie très diversifiée comme le soulignent les graphiques ci-dessous.



Dans le cadre de sa stratégie de diversification, l'AFL a effectué pour la première fois, une émission libellée en francs suisses, cotée sur la bourse SIX Swiss Exchange, pour un montant de 110 millions à 10 ans, puis une nouvelle émission libellée en livres sterling, pour un montant de 250 millions à 3 ans. Ces deux transactions se sont effectuées dans de bonnes conditions, contribuant ainsi à améliorer le mix des ressources de l'AFL et à renforcer son image auprès de la communauté des investisseurs.

Enfin, l'AFL a poursuivi ses levées de fonds sous forme de placements privés avec notamment l'émission de 6 transactions remboursables de manière anticipée à une date déterminée à l'avance (callable), pour un total en principal de 221 millions d'euros, avec comme principale caractéristique un avantage important en termes de coût.

Au total, c'est 1,4 milliard d'euros qui a été levé au cours du premier semestre à une marge moyenne de 38,7 points de base au-dessus de la courbe des OATs et avec une durée de vie moyenne de 7,8 années. Ces ressources permettent de porter le développement de l'AFL, tout en assurant un bon adossement de son bilan par le maintien d'une durée moyenne stable d'un exercice sur l'autre.

2.4.3 Émissions sur le marché monétaire dans le cadre du programme ECP (Euro Commercial Paper)

Au programme d'emprunt à moyen - long terme de l'AFL s'ajoute une autorisation de tirage de 750 millions d'euros pour les émissions de titres de créances dans le cadre du programme ECP pour l'exercice 2024 (contre 500 millions d'euros autorisés au titre de l'année précédente).

Dans le cadre de ce programme, l'AFL a procédé à plusieurs émissions d'ECP au cours de la période, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie. Ces opérations ont été exclusivement faites en euros, et pour un encours moyen de 491 millions d'euros.

2.5 Gouvernance

- Conseil de surveillance de l'AFL

Au 30 juin 2024, la composition du Conseil de surveillance de l'AFL s'établit comme suit :

	Indépendance ³	Comités spécialisés			
		Comité d'audit	Comité des risques	Comité des nominations, rémunérations et gouvernement d'entreprise	Comité stratégie et engagements responsables
Sacha Briand Président du Conseil					
Marie Ducamin Vice-Présidente du Conseil					
Lars Andersson	▲				■
Victoire Aubry	▲	◇	◇		
François Drouin	▲	■	◇		
Nicolas Fourt	▲				◇
Olivier Landel		◇	◇	◇	◇
Sophie L'Hélias	▲			■	
Marie Lemarié	▲	◇			
Sophie Souliac	▲		■	◇	
Julien Denormandie	▲				◇
Estelle Grelier	▲			◇	
Lydie Assouline (censeur)	▲		#		
Olivier Labe (censeur)	▲	#			

- Président du Comité
- ◇ Membres du Comité
- # Censeur

³ L'indépendance des membres du Conseil de surveillance est établie au regard des critères du Code AFEP-MEDEF, tels que détaillés au sein du rapport sur le gouvernement d'entreprise annexé au rapport annuel.

2.6 Siège social

L'AFL a créé au cours du premier semestre 2024 une filiale détenue à 100% dont l'objet principal est l'acquisition d'un bien immobilier à usage de bureaux situé dans le quartier Lyon - Part Dieu. Il s'agit d'un bien immobilier en pleine réhabilitation de très haute qualité environnementale. Ce bien immobilier a vocation à abriter le siège social de l'AFL à compter de 2026.

3. Résultats de la période pour l'AFL

Les comptes semestriels ont été établis en normes françaises, sans changement par rapport à l'exercice précédent et en conformité avec les dispositions du plan comptable général des établissements de crédit. Des explications complémentaires sont fournies dans l'annexe aux comptes semestriels.

L'AFL établit également à titre volontaire des comptes en normes comptables IFRS au titre de la période close le 30 juin 2024 qui font l'objet de commentaires dans le présent rapport.

3.1 Comptes individuels de l'AFL selon les normes comptables françaises

Le premier semestre 2024 marque un tassement de la marge nette d'intérêt (MNI), à 11 479K€ contre 12 830K€ au 30 juin 2023, niveau qui avait alors bénéficié, en premier lieu, d'un fixing atypique de l'indice Euribor 3 mois le 20 mars 2023, en second lieu, de la hausse de la rémunération des actifs à taux variable en remplacement des fonds propres, et enfin, d'une meilleure rémunération des dépôts de la réserve de liquidité en raison de la hausse du taux de dépôt de la BCE.

Aux revenus d'intérêts s'ajoutent des commissions d'engagement et de non-utilisation sur les lignes de trésorerie d'un montant de 287K€, contre 76K€ au premier semestre 2023 et des plus-values de cession de titres de placement de 282K€, après prise en compte du résultat de cessation de relations de couverture des titres, contre 450K€ au premier semestre 2023, et enfin des dépréciations⁴ sociales sur les titres de placement pour un montant de 277K€.

Il en résulte un produit net bancaire qui s'établit à 11 663K€ au 30 juin 2024 contre 13 464K€ au 30 juin 2023.

Au 30 juin 2024, les revenus d'intérêts se décomposent comme suit :

- 160,5 millions d'euros de revenus d'intérêts nets des instruments de couverture, sur l'encours de crédits pour le premier semestre 2024, contre 85,4 millions d'euros au premier semestre 2023. Cette forte progression des revenus d'intérêts s'explique d'une période sur l'autre, par l'augmentation importante du volume de crédits ainsi que par l'évolution des taux d'intérêts à court terme.
- 57,3 millions d'euros de revenus d'intérêts nets des instruments de couverture, sur les actifs de la réserve de liquidité et de gestion du collatéral pour le premier semestre 2024, contre 36,7 millions d'euros de charges d'intérêts au premier semestre 2023. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des taux d'intérêt sur la période, alors que l'encours de la réserve de liquidité est resté relativement stable.

⁴ En date d'arrêté, selon le principe de prudence de la comptabilité sous le référentiel des normes comptables françaises, les titres de placement apparaissent au bilan à leur valeur d'acquisition, ou bien à leur valeur de réalisation à la date de clôture, si celle-ci est inférieure, après prise en compte, le cas échéant, de la valeur du swap de microcouverture.

- 206,4 millions d'euros de charges d'intérêts nets des instruments de couverture, sur l'encours de dettes que l'AFL porte au bilan, contre 109,3 millions d'euros de revenus d'intérêts au premier semestre 2023. Ce quasi doublement des intérêts de la dette s'explique là aussi, par l'effet combiné de l'accroissement du volume de la dette et de la hausse des taux d'intérêts à court terme d'une période sur l'autre.

Au cours du premier semestre 2024, la gestion de portefeuille de la réserve de liquidité a généré 282K€ de résultat sur les cessions de titres de placement net de l'annulation des instruments de couverture de taux d'intérêts des titres ayant fait l'objet de cessions.

Après prise en compte de la dotation de provisions pour dépréciation sur les titres de placement de 277K€, le stock de dépréciations s'élève à 5 309K€ au 30 juin 2024, ce qui représente 0,45% de la valeur nette comptable des titres concernés contre 0,52% au 31 décembre 2023.

Au 30 juin 2024, les charges générales d'exploitation, une fois les refacturations et transferts de charges administratives déduites, ont représenté 7 249K€ contre 7 693K€ au 30 juin 2023. Elles comptent pour 3 534K€ de charges de personnel contre 3 437K€ pour le premier semestre de l'exercice précédent, et 3 715K€ pour les charges administratives après transferts et refacturations à la Société Territoriale, à comparer avec 4 256K€ pour le premier semestre 2023. Cette réduction de 541K€ des charges administratives s'explique essentiellement par la baisse des impôts et taxes, parmi lesquels les contributions aux organismes de régulation bancaires, qui représentent 37K€ au 30 juin 2024 alors qu'elles s'élevaient à 1 295K€ au premier semestre 2023, en raison de la disparition de la contribution au Fonds de résolution unique. Celle-ci représentait 1 258K€ en 2023. Hors impôts et taxes, les charges administratives progressent de 575K€. Cette hausse provient de l'augmentation des honoraires de conseils, des honoraires juridiques et des redevances informatiques.

Le résultat au 30 juin 2024 tient compte des dotations aux amortissements qui s'élèvent à 594K€ au 30 juin 2024 contre 587K€ au 30 juin 2023. Cette progression souligne le maintien par l'AFL d'un programme d'investissement stable d'un exercice sur l'autre, portant essentiellement dans le développement de ses systèmes d'information.

Après dotations aux amortissements, le résultat brut d'exploitation au 30 juin 2024 s'établit à 3 821K€ à comparer à 5 184K€ pour le premier semestre 2023. Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés d'un montant de 415K€ contre 230K€ au premier semestre 2023, le résultat net de l'AFL au 30 juin 2024 fait ressortir un bénéfice net de 3 405K€ contre 4 953K€ au 30 juin 2023.

Tableau de passage des comptes aux normes françaises vers les normes IFRS

Passage French GAAP - IFRS (en milliers d'euros)	30-juin-24
Résultat net – normes françaises	3 405
Résultat net AFL - Foncière - normes françaises	-18
<i>Retraitements IFRS</i>	
Annulation des dépréciations/reprises de dépréciations sociales des titres de placement	277
Provisions pour dépréciation IFRS 9	-255
Inefficacités de couverture des instruments financiers	-1261
Impôts différés sur autres différences temporaires	265
Autres retraitements	-456
Résultat net normes IFRS	1 957

3.2 Comptes de l'AFL selon les normes IFRS

Le premier semestre 2024 marque un tassement de la marge nette d'intérêt (MNI), à 11 492K€ contre 12 876K€ au 30 juin 2023, niveau qui avait alors bénéficié, en premier lieu, d'un fixing atypique de l'indice Euribor 3 mois le 20 mars 2023, en second lieu, de la hausse de la rémunération des actifs à taux variable en remplacement des fonds propres, et enfin, d'une meilleure rémunération des dépôts de la réserve de liquidité en raison de la hausse du taux de dépôt de la BCE.

Aux revenus d'intérêts s'ajoutent des commissions d'engagement et de non-utilisation sur les lignes de trésorerie d'un montant de 287K€, contre 76K€ au premier semestre 2023 et des plus-values de cession de titres de placement de 282K€, après prise en compte du résultat de cessation de relations de couverture des titres, contre 450K€ au premier semestre 2023. Enfin, le résultat de la comptabilité de couverture représente une charge de 1 230K€ contre un produit de 2 708K€ au 30 juin 2023.

Il en résulte un produit net bancaire qui s'établit à 10 694K€ au 30 juin 2024 à comparer à 12 119K€ au 30 juin 2023.

Au 30 juin 2024, les revenus d'intérêts se décomposent comme suit :

- 160,5 millions d'euros de revenus d'intérêts nets des instruments de couverture, sur l'encours de crédits pour le premier semestre 2024, contre 85,4 millions d'euros au premier semestre 2023. Cette forte progression des revenus d'intérêts s'explique d'une période sur l'autre, par l'augmentation importante du volume de crédits ainsi que par l'évolution des taux d'intérêts à court terme.
- 57,4 millions d'euros de revenus d'intérêts nets des instruments de couverture, sur les actifs de la réserve de liquidité et de gestion du collatéral pour le premier semestre 2024, contre 36,7 millions d'euros de charges d'intérêts au premier semestre 2023. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des taux d'intérêt sur la période, alors que l'encours de la réserve de liquidité est resté relativement stable.

- 206,4 millions d'euros de charges d'intérêts nets des instruments de couverture, sur l'encours de dettes que l'AFL porte au bilan, contre 109,3 millions d'euros de revenus d'intérêts au premier semestre 2023. Ce quasi doublement des intérêts de la dette s'explique là aussi, par l'effet combiné de l'accroissement du volume de la dette et de la hausse des taux d'intérêts à court terme d'une période sur l'autre.

Au cours de la période, la gestion de portefeuille de la réserve de liquidité a généré 282K€ de résultat sur les cessions de titres du portefeuille à la juste valeur par capitaux propres net de l'annulation des instruments de couverture de taux d'intérêts des titres ayant fait l'objet de cessions. A titre comparatif, la gestion de portefeuille avait permis de générer un montant net de plus-values de cessions de 450K€ au premier semestre 2023.

Au 30 juin 2024, le résultat net de la comptabilité de couverture s'élève à -1 230K€ contre un produit de 2 708K€ au 30 juin 2023. Il est constitué de deux éléments ; d'une part de produits de cessation des couvertures de taux d'intérêt liés aux cessions de titres mentionnées précédemment pour 31K€ et d'autre part de la somme des écarts de juste valeur des éléments couverts et de leurs instruments de couverture pour -1 261K€. Parmi ces écarts, -428K€ se rapportent à des différences de valorisation sur des instruments de couverture en taux classés en macro-couverture, et -833K€ se rapportent à des différences de valorisations d'instruments de couverture en taux classés en micro-couverture et libellés en euro. En effet, il subsiste, en tant qu'inefficacités de couverture, des écarts latents de valorisations entre les éléments couverts et les instruments de couverture dont l'une des composantes provient d'une pratique de place conduisant à une asymétrie de valorisation entre d'une part les instruments de couverture collatéralisés quotidiennement et actualisés sur une courbe €STR, et d'autre part, les éléments couverts actualisés sur une courbe Euribor. Il est à noter qu'il s'agit cependant d'un résultat latent.

Au 30 juin 2024, les charges générales d'exploitation ont représenté 7 213K€ contre 7 769K€ au 30 juin 2023. Elles comptent pour 3 567K€ de charges de personnel, à comparer à celles du premier semestre de l'exercice précédent, qui s'élevaient à 3 429K€. Les charges générales d'exploitation comprennent également les charges administratives, qui s'établissent à 3 647K€, après refacturation à la Société Territoriale, contre 4 340K€ au 30 juin 2023. Cette réduction des charges administratives de 693K€ s'explique essentiellement par la baisse des impôts et taxes, parmi lesquels les contributions aux organismes de régulation bancaires, qui représentent 37K€ au 30 juin 2024 alors qu'elles s'élevaient à 1 295K€ au premier semestre 2023, en raison de la disparition de la contribution au Fonds de résolution unique. Celle-ci représentait 1 258K€ en 2023. Hors impôts et taxes, les charges administratives progressent de 423K€. Cette hausse provient de l'augmentation des honoraires de conseils, des honoraires juridiques et des redevances informatiques.

Le résultat au 30 juin 2024 tient compte des dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles qui s'élèvent à 578K€ contre 484K€ au 30 juin 2023. Cette progression souligne le maintien par l'AFL d'un programme d'investissement régulier d'un exercice sur l'autre, portant essentiellement dans le développement de ses systèmes d'information.

Après dotations aux amortissements, le résultat brut d'exploitation au 30 juin 2024 s'établit à 2 903K€ contre 3 866K€ pour le premier semestre 2023.

Le coût du risque relatif aux dépréciations ex-ante pour pertes attendues (*expected credit losses* - ECL) sur les actifs financiers au titre d'IFRS 9 représente une charge de 255K€ sur le premier semestre 2024 à comparer aux dépréciations de 71K€ sur le premier semestre 2023. Cette augmentation du coût du risque provient essentiellement de l'augmentation des encours et pour partie d'une dégradation des hypothèses retenues pour la construction des scénarii macro-économiques par classe d'actifs afin de tenir compte d'une évolution défavorable des risques macro-économiques et géostratégiques. Le stock des dépréciations s'établit à 1 413K€ au 30 juin 2024 contre 1 347K€ au 30 juin 2023.

Après l'imputation du coût du risque issu de l'application de la norme IFRS 9, le résultat d'exploitation au 30 juin 2024, s'établit à 2 648K€, à comparer à 3 795K€ au 30 juin 2023.

Enfin, les charges d'impôt sur 2024 s'élèvent à 691K€. Elles comprennent :

- 415K€ de charges d'impôt sur les sociétés exigibles ; et
- 276K€ de charges d'impôt différé dont 540K€ de charges liées à la réduction d'actifs d'impôts différés, se rapportant à l'activation des déficit fiscaux antérieurement constitués, et 264k€ de produits d'impôt différé liés aux retraitements de consolidation qui sont en majorité issus des charges d'inefficacité de couverture.

Après prise en compte des charges d'impôts, le résultat net au 30 juin 2024 s'élève à 1 957K€ contre 2 838K€ au 30 juin 2023.

3.3 Actif au 30 juin 2024 (normes IFRS)

Les actifs de l'AFL sont principalement constitués de prêts à des collectivités locales, de titres issus du placement de la réserve de liquidité, des comptes bancaires de l'AFL, des appels de marge versés aux contreparties de swaps ainsi que de la juste valeur des instruments dérivés de couverture. Au 30 juin 2024, les actifs de l'AFL étaient constitués pour la plus grande part de prêts aux collectivités locales membres. Les dépôts auprès de la Banque de France constituent un matelas, résultant de plusieurs levées de fonds effectuées au cours de la période, en attente de décaissements à venir dans le cadre de la production de crédits, dont le rythme s'accroît traditionnellement au cours des troisième et quatrième trimestres. Au 30 juin 2024, le pourcentage de la liquidité par rapport au total de bilan, s'élève à 22% contre 21% au 31 décembre 2023.

Extraits des principaux postes de l'actif (normes IFRS)

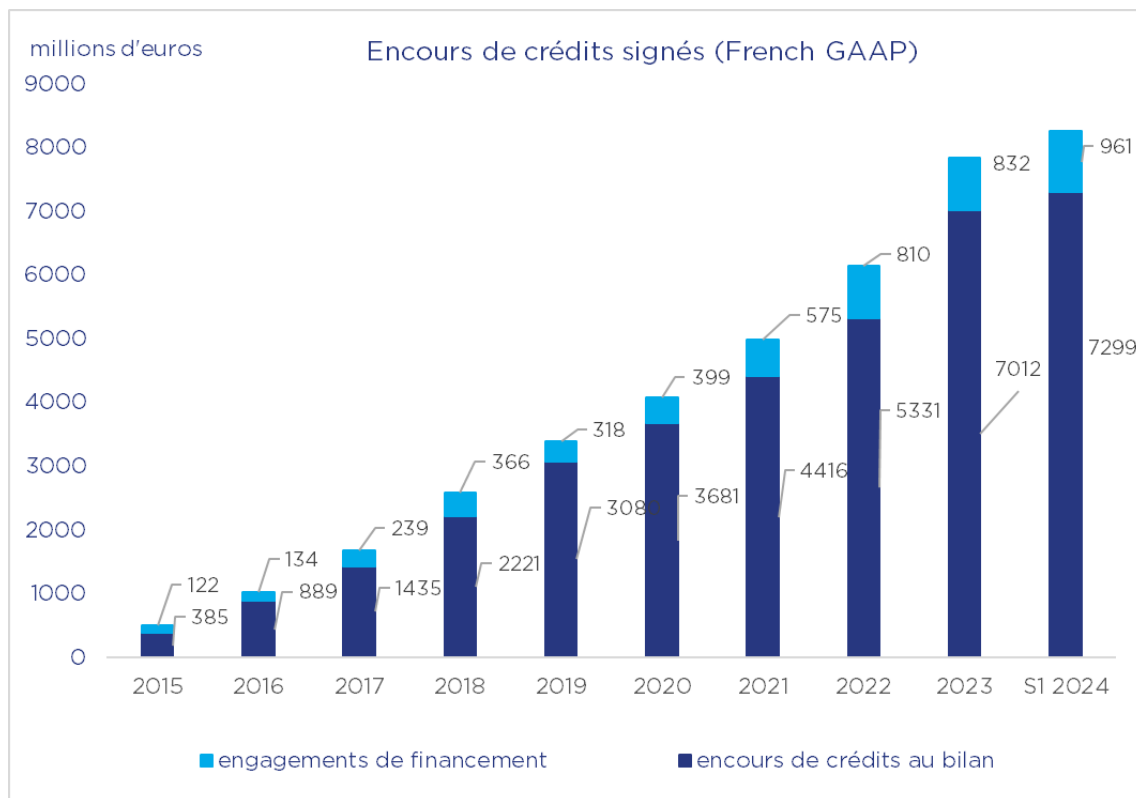
En milliers d'euros	30-juin-24	31-déc-23	31-déc-22
Prêts et opérations avec la clientèle	6 815 449	6 576 479	4 690 415
Titres financiers à la juste valeur par capitaux propres	689 953	591 496	707 306
Actifs détenus au coût amorti	424 967	329 201	256 891
Prêts et créances sur les établissements de crédit	168 803	71 509	93 151
Appels de marge	71 541	103 784	177 604
Caisses, banques centrales	818 835	975 130	1 134 411
Instruments dérivés de couverture	717 168	705 064	912 259

3.3.1 Crédits aux collectivités locales

L'AFL prête exclusivement aux collectivités locales françaises qui sont membres actionnaires de la Société Territoriale. Au 30 juin 2024, dans le référentiel comptable IFRS, le portefeuille de crédits inscrit à l'actif du bilan de l'AFL représente un encours de 6 815 millions d'euros, contre 6 576 millions d'euros au 31 décembre 2023, après prise en compte, du fait de la comptabilité de couverture, des conséquences de la variation des taux d'intérêts (variation de la juste valeur de la composante taux couverte). Cette évolution est le fruit de la mise à disposition au cours du premier semestre 2024 d'une partie de la production de crédits réalisée au cours de l'exercice 2023, qui figurait au hors bilan au 31 décembre 2023 et qui n'avait pas été encore décaissée, ainsi que de la nouvelle production effectuée sur la période sous revue. Au 30 juin 2024, le montant des engagements de financement inscrit au hors bilan s'élève à 961 millions d'euros contre 832 millions d'euros au 31 décembre 2023. Il en résulte que la totalité des engagements de crédit aux collectivités locales portés par l'AFL s'élève à 7 776 millions d'euros au 30 juin 2024 contre 7 409 millions d'euros au 31 décembre 2023.

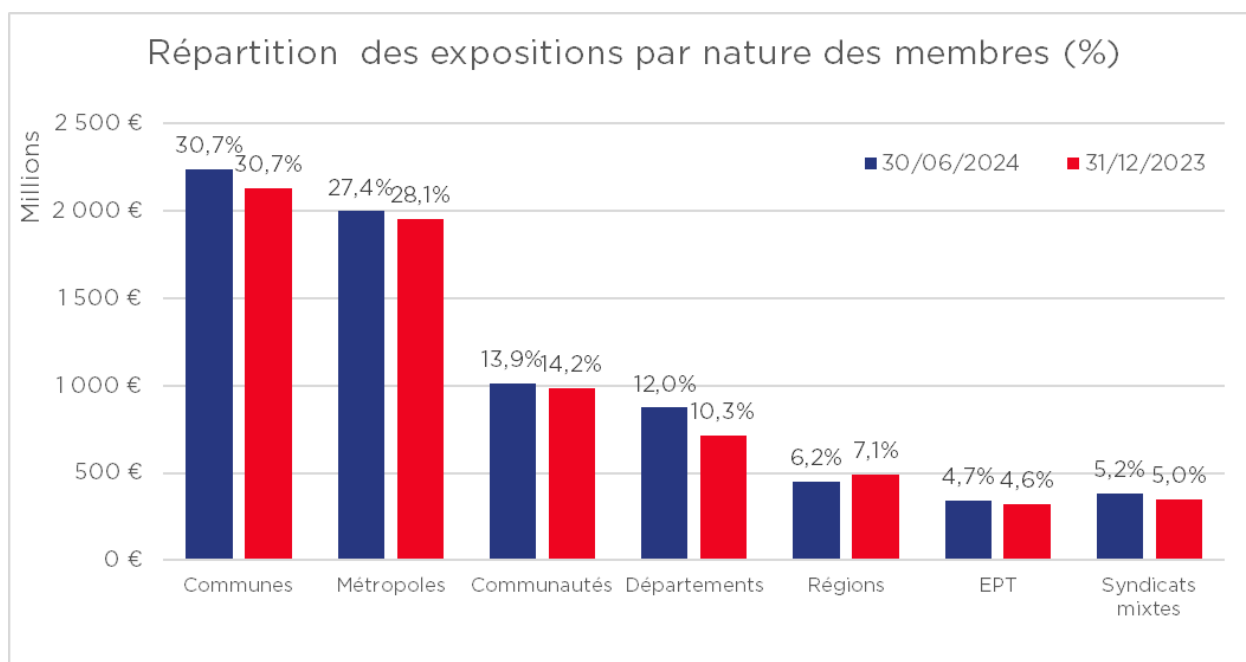
L'évolution de l'encours moyen du portefeuille de crédit à moyen et long terme signé, exprimé sur la base du capital restant dû (référentiel comptable French GAAP), est présentée dans le graphique ci-dessous.

Evolution de l'encours de crédits (en millions d'euros)



Au 30 juin 2024, le portefeuille de prêts est constitué à 71,9% d'expositions sur l'ensemble du bloc communal contre 73% au 31 décembre 2023. L'exposition sur les départements passe de 10,3% au 31 décembre 2023 à 12,0% au 30 juin 2024, et celle sur les régions de 7,1% au 31 décembre 2023 à 6,2% au 30 juin 2024. Enfin, les expositions sur les EPT et les syndicats mixtes sont quasiment stables à 4,7% et 5,2% au 30 juin 2024 par rapport à leurs niveaux respectifs au 31 décembre 2023 à 4,6% et 5,0%.

Répartition des expositions par type de collectivités locales



Parmi les autres caractéristiques du portefeuille de crédit, il est à noter la stabilité de la maturité résiduelle de l'encours de crédits qui s'élève à 15,8 années au 30 juin 2023.

3.3.2 La réserve de liquidité

Les autres actifs du bilan sont principalement constitués de la réserve de liquidité qui correspond à la partie des ressources non encore distribuées sous forme de crédits et conservées dans un objectif de liquidité de l'établissement de crédit, conformément aux obligations réglementaires, aux directives issues de la politique de liquidité de l'AFL et aux bonnes pratiques de gestion.

La réserve de liquidité de l'AFL vise principalement à assurer les besoins de trésorerie de l'établissement, générés par les activités de crédit, le service de la dette ainsi que les appels de marge auxquels l'AFL peut avoir à faire face, en raison de l'utilisation importante d'instruments de couverture du risque de taux d'intérêt et du risque de change, conformément à ses politiques financières et à ses objectifs de gestion. Cette liquidité est investie avec comme objectif premier d'être mobilisable en toutes circonstances.

Au 30 juin 2024, les actifs composant la réserve de liquidité s'élèvent à 2 103 millions d'euros, contre 1 967 millions d'euros au 31 décembre 2023, soit un montant correspondant à 12 mois de besoins de trésorerie.

La réserve de liquidité se divise en 2 segments principaux :

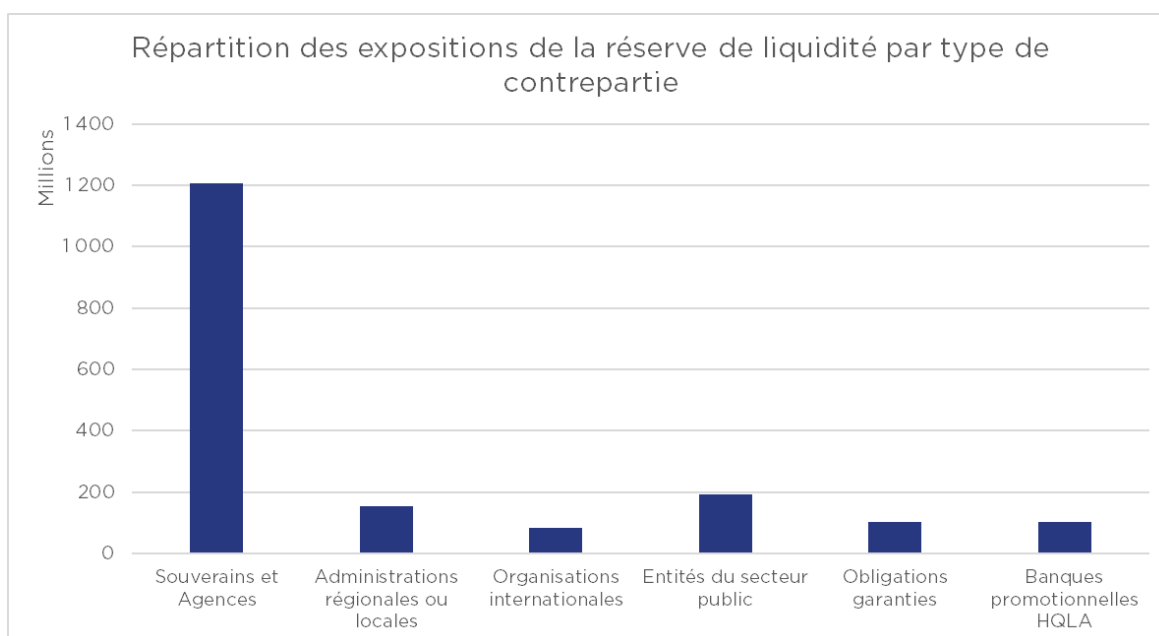
- Un segment investi sur des instruments à très court terme et principalement constitué de dépôts sur les comptes nostro et à la Banque de France pour un montant de 988 millions d'euros ; et
- Un segment constitué principalement mais pas exclusivement de titres bénéficiant du label HQLA⁵, en raison de leur qualité de notation et de leur degré élevé de liquidité, pour un montant de 1 115 millions d'euros.

⁵ High Quality Liquid Assets - actifs liquides de haute qualité.

Du fait des investissements réalisés dans le cadre de la réserve de liquidité, l'AFL supporte un risque de crédit sur les émetteurs des actifs qu'elle acquiert ou des expositions qu'elle prend. Ce risque de crédit est toutefois limité eu égard à la qualité des contreparties bénéficiant toutes des meilleurs niveaux de notation par les grandes agences de notation. Au 30 juin 2024, 86,5% de la réserve de liquidité était constituée d'actifs dits « HQLA », contre 87,7% au 31 décembre 2023, avec une forte dominante de dépôts auprès de la Banque de France et de titres sur les émetteurs souverains et les agences publiques comme le montre le graphique ci-dessous. Les autres expositions représentaient principalement les comptes nostro ainsi que quelques expositions en titres sur le secteur bancaire. En effet, les titres acquis dans le cadre de la réserve de liquidité sont émis ou garantis par l'Etat français, ou des Etats de l'espace économique européen, ou encore des pays tiers bénéficiant d'une notation très élevée, ou encore d'institutions supranationales bénéficiant des plus hautes notations, ainsi que des titres émis par des établissements financiers, et ce dans une moindre proportion, dont certains garantis par des Etats européens, ainsi que des obligations sécurisées.

Les graphiques ci-dessous montrent la répartition des expositions de la réserve de liquidité par type de contrepartie, par pays, par notation et par classe de risque au 30 juin 2024.

Répartition des expositions de la réserve de liquidité par type de contrepartie⁶

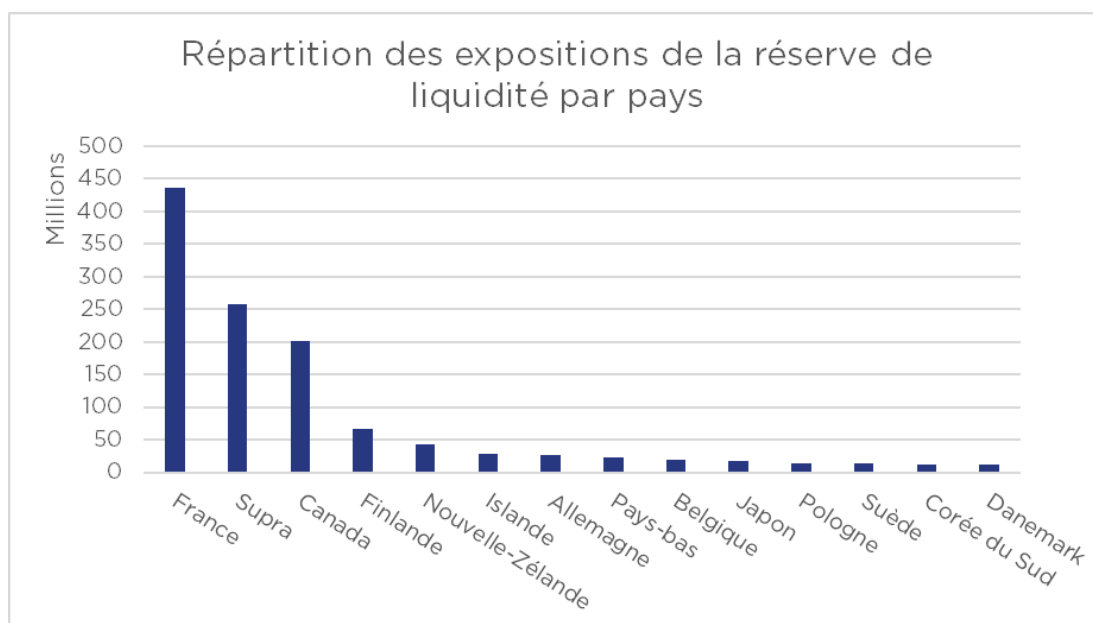


Comme le montre le graphique ci-dessous, les actifs composant la réserve de liquidité sont très diversifiés sur le plan géographique avec toutefois une part importante sur les contreparties françaises. Si la part de la France intègre les dépôts à terme et les comptes Nostrii, elle exclut les dépôts en Banque de France en raison de leur poids dans la réserve de liquidité. Ces derniers s'élèvent à 819 millions d'euros au 30 juin 2024 sur un montant total de la réserve de liquidité de 2 103 millions d'euros.

La forte diversification géographique des actifs qui composent la réserve de liquidité assure une grande résilience face à la volatilité des marchés de capitaux.

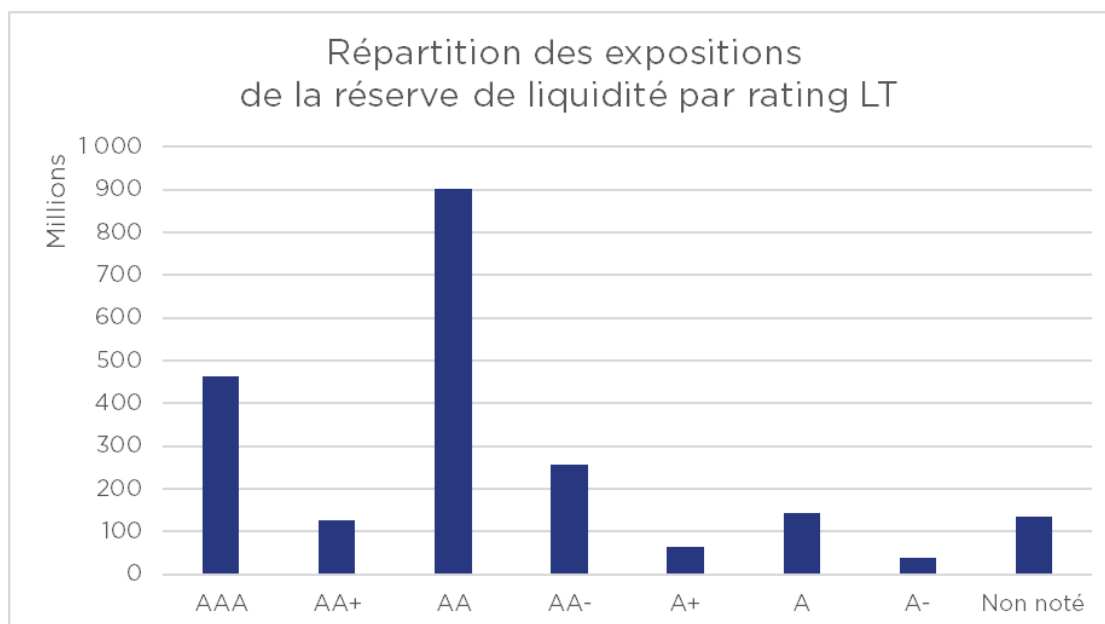
⁶ Les banques de développement ou établissements de crédits publics de développement (définies par l'Acte Délégué sur le ratio de couverture de liquidité LCR, de la Commission Européenne du 10 octobre 2014), représentent une catégorie d'établissements financiers éligibles à la norme HQLA au regard de ses particularités.

Répartition des expositions de la réserve de liquidité par pays au 30 juin 2023



La notation de l'ensemble des expositions que l'AFL porte dans sa réserve de liquidité reste très élevée, avec 82% notées AA- et plus.

Répartition des expositions de la réserve de liquidité par notation



3.3.3 Appels de marge et valorisation des swaps de couverture

Hors crédits aux collectivités locales et actifs de la réserve de liquidité, le solde des actifs financiers au bilan de l'AFL est constitué de la juste valeur positive des swaps de taux d'intérêt et des swaps de change et des appels de marge qui y sont associés. L'AFL compense la quasi-

totalité de ses swaps de taux d'intérêts auprès de la chambre de compensation LCH Clearnet, et exécute ses swaps de change auprès de banques contreparties. Les appels de marge payés par l'AFL s'élèvent à 71,3 millions d'euros au 30 juin 2024, contre 103,4 millions d'euros au 31 décembre 2023. Ils correspondent essentiellement aux swaps de change effectués par l'AFL pour couvrir ses expositions en devises et traduisent une appréciation des dérivés de couverture en devises.

Les appels de marge reçus par l'AFL au titre des swaps de taux d'intérêts s'élèvent à 95,3 millions d'euros au 30 juin 2024 contre 131,3 millions au 31 décembre 2023. Cette variation reste limitée par rapport à l'encours des swaps de couverture de taux d'intérêts qui pour l'essentiel sont compensés auprès de la chambre de compensation LCH.

Dans le cadre des opérations compensées auprès de la chambre, il convient de tenir compte des dépôts de garantie (IMR) couverts en titres, d'un montant de 66,6 millions d'euros au 30 juin 2024 contre 61,2 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Au 30 juin 2024, la juste valeur des swaps de couverture de l'AFL est répartie comme suit :

En milliers d'euros	30-juin-24	
	Notionnel	Valeur au marché
Swaps de taux d'intérêt	15 841 448	98 219
Swaps de devises	1 665 248	-66 654
Total général	17 506 696	31 565

3.3.4 Titrisation

L'AFL n'a aucune exposition sur des titrisations.

3.4 Dettes et capital au 30 juin 2024 (normes IFRS)

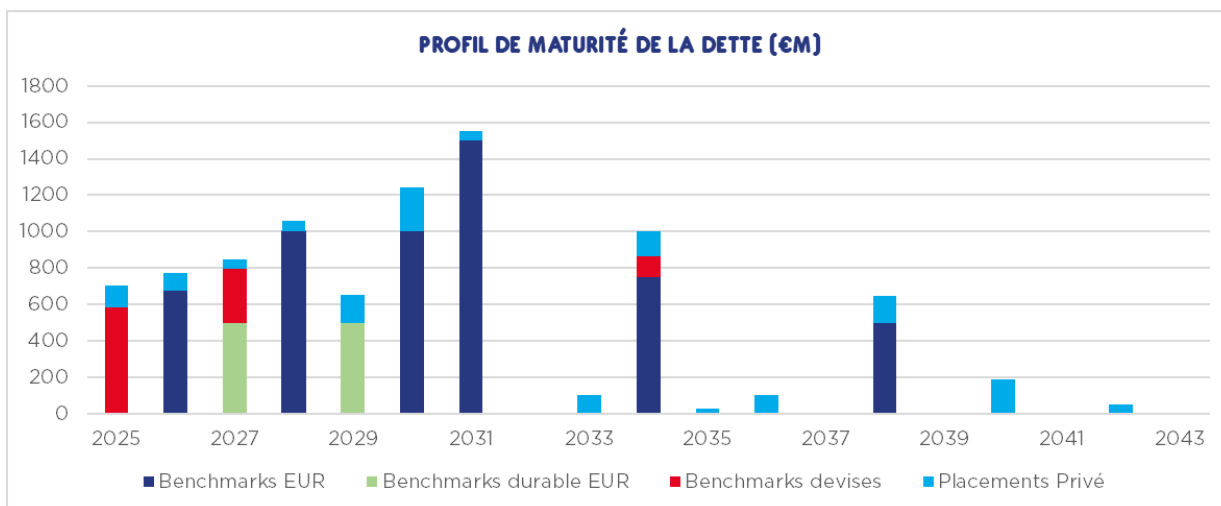
Outre les fonds propres, le passif de l'AFL est principalement composé des émissions obligataires qui ont été effectuées depuis le début des activités bancaires de l'AFL et non amorties dans l'intervalle. Le passif est également susceptible de compter des titres de créances émis dans le cadre du programme ECP de l'AFL.

La valeur comptable au 30 juin 2024 du portefeuille de dettes émises par l'AFL s'élève à 8 613 millions d'euros, contre 8 262 millions d'euros au 31 décembre 2023. Cette évolution s'explique, d'une part, par les émissions de dettes d'un montant de 1,4 milliard d'euros sur la période, d'autre part, par le remboursement, le 20 juin 2024, de l'émission de 820 millions d'euros qui avait été effectuée en 2016, puis abondée successivement à deux reprises., et enfin, par la prise en compte dans le coût amorti des conséquences de la variation des taux d'intérêts depuis la date d'émission, en application des règles de comptabilité de couverture.

Au 30 juin 2024, l'encours de dettes à moyen et long terme se caractérise par une durée de vie moyenne de 6,2 années.

Aux instruments de dette à moyen et long terme s'ajoutent des titres de créances à court terme libellés en euros pour un encours moyen sur le semestre de 491 millions d'euros.

Le profil de maturité de la dette obligataire émis par l'AFL est représenté dans le graphique ci-dessous.



A l'issue des 2 augmentations de capital effectuées lors du premier semestre 2024, avec l'adhésion de 102 nouvelles collectivités locales auprès de l'AFL-ST, le montant du capital souscrit de l'AFL-ST s'élève à 249 884 600 euros au 30 juin 2024 contre 232 047 600 euros au 31 décembre 2023.

Les deux augmentations de capital de l'AFL-ST consécutives aux nouvelles adhésions, ont été suivies de 2 augmentations de capital au niveau de l'AFL, auxquelles s'ajoute une réduction du capital social de l'AFL d'un montant de 13,4 millions, qui a été effectuée le 27 juin 2024. Celle-ci avait pour objectif d'apurer le report à nouveau négatif de la société constaté suite à l'affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2023 au compte report à nouveau par décision de l'assemblée générale du 6 mai 2024.

Ainsi, après prise en compte du report à nouveau, les fonds propres de l'AFL représentent 229,3 millions d'euros au 30 juin 2024 contre 208,1 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Extraits des principaux postes du passif

En milliers d'euros	30-juin-24	31-déc-23
Dettes représentées par un titre	8 613 470	8 262 191
Capitaux propres	229 264	208 136

4. Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Cette section décrit les principaux risques qui pourraient, selon les estimations de l'AFL à la date du présent rapport, affecter l'activité, la situation financière, la réputation, les résultats ou les perspectives de l'AFL, tels que notamment identifiés dans le cadre de l'élaboration de la cartographie des risques du Groupe Agence France Locale. Cette cartographie, mise à jour en 2024, évalue la criticité des risques, c'est-à-dire leur gravité en termes d'impact opérationnel, financier, juridique/réglementaire et réputationnel ainsi que leur probabilité de survenance, après prise en compte des plans d'action mis en place.

Les risques propres à l'activité sont présentés par principales catégories, conformément à l'article 16 du Règlement (UE) n°2017/1129 dit « Prospectus 3 » du 14 juin 2017, modifié.

Au sein de chacune des catégories de risques mentionnées ci-dessous, les facteurs de risque que l'AFL considère comme les plus importants à la date du présent rapport sont mentionnés en premier lieu. Les chiffres d'exposition présentés informent sur le degré d'exposition de l'AFL mais ne sont pas nécessairement représentatifs d'une évolution future des risques.

4.1 Risques stratégiques

A. Le contexte économique, financier et politique des marchés sur lesquels l'AFL exerce ses activités ou se finance peut avoir un impact significatif sur la situation financière de l'AFL et sur ses résultats

L'AFL, qui est un établissement de crédit spécialisé finançant exclusivement les collectivités locales françaises, pourrait être fortement affectée par une détérioration significative de l'environnement économique, financier, politique ou géostratégique des pays et des marchés dans lesquels elle exerce ses activités, se refinance ou investit sa trésorerie.

En juin 2024, les tensions géopolitiques sont élevées, globales et multiformes. Présentes en Ukraine, ou à Gaza après les attaques du Hamas, elles révèlent une accélération de la fragmentation du monde autour de blocs porteurs de visions qui s'opposent. Une évolution de la situation pourrait déstabiliser l'Europe, zone d'activité principale de l'AFL et générer de la volatilité sur les marchés financiers internationaux dans lesquels l'AFL se refinance ou dans lesquels elle investit sa trésorerie. L'approche de l'élection présidentielle aux Etats-Unis participe à générer de la volatilité.

La dette de la France atteint 110,7 % du PIB fin mars 2024 avec une charge de la dette qui s'alourdit progressivement du fait des taux d'intérêt repassés en territoire positif. En juin 2024, la France a été placée en procédure de déficit excessif par la Commission Européenne. A la fin de l'été, le gouvernement français a annoncé que le déficit anticipé pour 2024 dépasserait les 5,5% du PIB. Selon les agences de notation Fitch et S&P, la note à long terme de l'Etat français est AA- depuis respectivement le 28 avril 2023 pour Fitch, et le 31 mai 2024 pour S&P, toutes deux avec une perspective stable. Le 11 juin 2024, après les résultats des élections européennes, le Président de la République française a dissous l'Assemblée nationale. A la suite des élections législatives, aucun parti, ni coalition de partis ne semble à date détenir la majorité des sièges de l'Assemblée. Le 5 septembre 2024, le Président de la République a nommé un Premier Ministre, qui à la date du 21 septembre a formé son gouvernement. Ce délai à doter la France d'un gouvernement - quoique justifié par les Jeux Olympiques de Paris 2024 et qui n'a pas empêché le pays de fonctionner du fait du maintien du gouvernement précédent par intérim et d'une technocratie en place de qualité - retarde l'adoption du budget 2025. Plus globalement, ce contexte politique questionne la capacité de la France à poursuivre les réformes structurelles nécessaires à la réduction de son déficit et entache la crédibilité des trajectoires de redressement proposées.

Dans ce contexte, une baisse de la note de l'Etat français ne peut être exclue ; les notes de l'AFL par S&P et Fitch étant alignées sur la note de la France, ceci entraînerait mécaniquement une baisse de la note de l'AFL. Celle-ci pourrait générer un accroissement du coût de refinancement de l'AFL, qui viendrait peser sur la rentabilité de l'AFL si celle-ci n'était pas en mesure de le répercuter à ses emprunteurs.

Au premier semestre 2024, du fait des politiques monétaires vigoureuses déployées par la BCE, l'inflation totale française (indice IPCH), qui avait atteint un pic début 2023, continuait à refluer : elle est tombée à 1,9 % en août 2024 selon l'Insee, passant ainsi sous la barre des 2 % pour la première fois depuis trois ans dans un environnement où les estimations de croissance et d'emploi fléchissent. Si l'inflation était effectivement jugulée, le niveau des taux courts comme longs pourrait baisser. Cette évolution pourrait peser sur les ratios de capital de l'AFL et sur sa marge nette d'intérêt quoique celle-ci soit largement désensibilisée au niveau des taux.

En termes de spread, au premier semestre 2024, la fragilisation de la croissance de l'économie allemande a généré une poursuite de la dégradation du spread de la courbe des taux Euribor contre Bund. Si celle-ci devait encore se poursuivre dans le cas par exemple d'une poursuite de l'affaiblissement de l'économie allemande, le coût de refinancement de l'AFL pourrait se détériorer, pesant sur la situation de l'AFL si celle-ci n'avait pas la capacité de répercuter à ses emprunteurs le coût de la ressource levée.

Pour ce qui est de la situation financière des collectivités locales – uniques emprunteuses de l'AFL – celle-ci est annoncée en dégradation en 2024 du fait d'une hausse des dépenses de fonctionnement et d'investissement, pour partie due au cycle électoral. Celle-ci pourrait continuer à se dégrader dans les années à venir du fait de la nécessité que celles-ci contribuent à l'effort de redressement des comptes publics. Quand bien même cette dégradation est par construction limitée – du fait de la « règle d'or » imposant aux collectivités locales françaises de rembourser leurs prêts par leurs excédents de fonctionnement – celle-ci pourrait avoir pour effet d'accroître le montant des dépréciations de l'AFL voire de déclencher une défaillance d'un membre au titre de ses obligations vis-à-vis de l'AFL ou dans le cadre de ses obligations au titre de la Garantie Membre ainsi que mentionné dans le facteur de risque C.

Plus généralement, l'exposition de l'AFL au secteur public local français la soumet aux risques provenant de la situation économique et sociale en France, qui peut peser sur le budget des collectivités, et aux risques provenant des changements de politiques publiques (locales ou nationales) relatives au financement des collectivités, qui sont susceptibles de restreindre la capacité d'endettement des collectivités membres et de diminuer leur budget, ces deux facteurs pouvant ainsi affecter significativement la production de crédit de l'AFL et son résultat.

B. L'environnement concurrentiel pourrait affecter les activités de l'AFL et celle-ci pourrait ne pas susciter l'intérêt attendu auprès des collectivités. L'AFL exerce ses activités au bénéfice exclusif des collectivités membres et ne dispose par conséquent d'aucune perspective de diversification.

La concurrence existante et/ou croissante sur le marché du financement du secteur public local, résultant notamment d'acteurs tels que le groupe LBP-SFIL-CAFFIL-CDC, la BEI, le groupe BPCE ou le groupe Crédit Agricole, pourrait conduire (i) à ce que les marges bénéficiaires de l'AFL soient fortement réduites et (ii) à ce que la production de nouveaux crédits par l'AFL soit très limitée, ce qui affecterait négativement le produit net bancaire de l'AFL.

Bien que la création de l'AFL procède de la loi et réponde à une volonté forte et constamment exprimée ces dernières années par un nombre significatif de collectivités, le développement des activités de l'AFL dépend de l'intérêt du modèle déployé pour les collectivités.

Le développement pourrait être affecté par la réticence des collectivités à adhérer au Groupe Agence France Locale, ce qui suppose que les collectivités deviennent actionnaires de l'AFL-ST, versent des ACI et se portent garantes au titre de la Garantie Membre, ou par les restrictions au recours à l'endettement dont elles pourraient faire l'objet.

Un manque d'intérêt des collectivités pourrait retarder l'acquisition par l'AFL des fonds propres nécessaires au développement de son activité, et en l'absence de versements d'ACI suffisants, freiner la croissance de la production de crédits voire compromettre sa pérennité. Ce risque est accru dans un environnement de recours au crédit soutenu, nécessitant de la part de l'AFL des fonds propres importants pour satisfaire la demande de crédit de ses Membres. En 2023, l'AFL représentait une part de marché estimée à près de 55 % du besoin de financement sollicité auprès d'elle par ses Membres.

En application de l'article L. 1611-3-2 du CGCT, l'AFL exerce ses activités au bénéfice exclusif des collectivités Membres ; elle ne dispose par conséquent d'aucune perspective de diversification. Bien qu'à ce jour le nombre de collectivités adhérant au Groupe Agence France Locale progresse de manière constante, en cas de perte d'attractivité du marché du financement des collectivités, l'AFL ne pourra pas développer d'activité alternative, ce qui pourrait remettre en cause sa pérennité.

C. L'AFL est supervisée par l'autorité de contrôle prudentiel et soumise à un cadre réglementaire en évolution constante, ce qui pourrait avoir un impact sur sa situation financière.

L'AFL bénéficie d'un agrément par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (l'ACPR) depuis le 12 janvier 2015 en qualité d'établissement de crédit spécialisé. Cet agrément est indispensable à l'exercice de l'activité de AFL. Cet agrément soumet l'AFL à un certain nombre d'exigences réglementaires parmi lesquelles l'obligation de respecter des dispositions textuelles spécifiques et des ratios prudentiels.

Les évolutions du cadre réglementaire sont susceptibles de perturber les prévisions effectuées par l'AFL dans le cadre de son plan d'affaires, de renforcer certaines de ses obligations et d'impacter négativement ses résultats.

La Directive 2014/59/UE du 15 mai 2014, telle que modifiée (la « RRD »), et le règlement n°806/2014 du 15 juillet 2014 tel que modifié par le Règlement (UE) 2019/877 du 20 mai 2019 relatif au mécanisme de résolution unique (le « MRU »), établissent un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement qui a pour but de permettre un large éventail d'actions pouvant être prises par les autorités de régulation compétentes en lien avec les établissements de crédit et les entreprises d'investissement qui sont considérées comme étant en risque de défaillance. L'objectif de la RRD est de doter les autorités de résolution, dont l'ACPR en France, d'instruments et de pouvoirs communs et efficaces pour s'attaquer préventivement aux crises bancaires, préserver la stabilité financière et réduire au minimum l'exposition des contribuables aux pertes.

Le règlement MRU prévoit l'application de plusieurs instruments de résolution pouvant être mis en œuvre (a) en cas de défaillance avérée ou prévisible de l'AFL ou du Groupe, (b) s'il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une mesure autre que de nature privée ou une action de supervision empêche la défaillance et (c) une mesure de résolution est nécessaire dans l'intérêt du public.

L'article 22 du règlement MRU liste notamment les mécanismes de résolution suivants :

- Cession à des conditions normales soit de l'établissement lui-même, soit de tout ou partie de son activité, sans le consentement des actionnaires ;
- Établissements-relais - permet aux autorités de résolution de transférer tout ou partie des activités de l'établissement à "l'établissement-relais" (une entité sous contrôle public) ;
- Séparation des actifs - permet aux autorités de résolution de transférer les actifs dépréciés ou toxiques dans une structure qui puisse en assurer la gestion et, à terme, l'assainissement ; et
- Renflouement interne (bail-in) - permet aux autorités de résolution de déprécier certaines dettes subordonnées et non subordonnées (y compris le principal et les intérêts des titres de dette) d'un établissement défaillant et/ou de les convertir en titres de capital, ces derniers pouvant ensuite faire également l'objet d'autres mesures de réduction ou dépréciation.

Le niveau d'exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles de chaque établissement de crédit est déterminé par le collège de résolution notamment sur la base des critères suivants : la nécessité que les mesures de résolution prises permettent de

satisfaire pleinement aux objectifs de la résolution ; la nécessité, le cas échéant, que l'établissement de crédit possède un montant suffisant d'engagements éligibles afin d'être certain que les pertes puissent être absorbées et que l'exigence de fonds propres de base de l'établissement de crédit objet d'une procédure de résolution puisse être portée au niveau nécessaire pour que celui-ci puisse continuer à remplir les conditions de son agrément et à exercer les activités pour lesquelles il a été agréé et pour que la confiance des marchés en cet établissement de crédit reste suffisante ; la taille, le modèle d'entreprise, le modèle de financement et le profil de risque de l'établissement de crédit ; les effets négatifs sur la stabilité financière de la défaillance de l'établissement de crédit en cause, en raison notamment de l'effet de contagion résultant de son interconnexion avec d'autres établissements ou avec le reste du système financier.

Le 22 décembre 2023, l'ACPR a confirmé au Groupe Agence France Locale son obligation de détenir des fonds propres lui permettant de respecter une exigence prudentielle de fonds propres totale de 9,25% incluant l'exigence minimale de fonds propres de 8% et une exigence de fonds propres additionnelle, dite de Pilier 2, de 1,25%. Par ailleurs, le Groupe AFL est tenu en principe de détenir des fonds propres lui permettant de respecter l'exigence relative au coussin de conservation des fonds propres fixée à 2,5%. Le taux du coussin contracyclique applicable depuis le 2 janvier 2024 aux expositions françaises est de 1%.

Du fait en particulier de son profil de risque et de son activité, la stratégie de liquidation a été retenue comme stratégie de résolution pour le Groupe, l'exigence de MREL est ainsi fixée à 11,75%, limitée au montant d'absorption des pertes, calculée comme la somme des exigences de fonds propres. Au 30 juin 2024, les fonds propres prudentiels s'élèvent à 232,9 millions d'euros. Compte tenu de la qualité de crédit des actifs portés par le Groupe Agence France Locale, le ratio de solvabilité (CET1) atteint 77,7% sur base consolidée au 30 juin 2024.

Les pouvoirs conférés aux autorités de résolution, ou le non-respect par l'AFL des exigences minimales de fonds propres et d'engagements éligibles, pourraient avoir une influence sur la manière dont il est géré ainsi que sur sa situation financière et son plan d'affaires.

Le non-respect des exigences réglementaires pourrait aussi obliger l'AFL à mettre en œuvre une ou plusieurs mesures de rétablissement voire entraîner la révocation de l'agrément de l'AFL et compromettre la pérennité de l'existence de l'AFL.

4.2 Risques financiers

A. L'AFL est exposée au risque de liquidité dans ses trois dimensions :

- Le risque de prix de la liquidité :
Il s'agit du risque de détérioration des conditions de refinancement de certains actifs pouvant générer une perte en produit net bancaire compte tenu de la non-congruence entre l'échéance des actifs refinancés et l'échéance des passifs ; cette non-congruence se matérialisant le plus généralement par des actifs dont l'échéance est plus longue que les passifs. Au 30 juin 2024, l'écart de durée de vie moyenne entre les actifs et les passifs de l'AFL est 0,88 année et le ratio NSFR du Groupe AFL s'élève à 171%.
- Le risque de financement :
Il s'agit du risque pour l'AFL d'être dans l'incapacité de lever la liquidité nécessaire pour faire face à ses engagements et aux besoins de financement liés à son développement. Au 30 juin 2024, l'AFL dispose d'une réserve de liquidité de 2,1 milliards d'euros qui correspond à un niveau de ratio NCRR de 98%. Le ratio réglementaire de liquidité à 30 jours LCR du Groupe AFL s'élève à 622% au 30 juin 2024.

- Le risque d'illiquidité :
Il s'agit du risque de rupture de la trésorerie à court terme, notamment lié au risque pour l'AFL d'être dans l'impossibilité de céder sur un marché un actif sans être affecté par une perte de valeur. Au 30 juin 2024, sur le seul portefeuille d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres dont la valeur nette au bilan s'élevait à 690 millions d'euros, l'impact des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres s'élevait à - 3 228K€ net d'impôts différés.

Il doit être relevé que le passif de l'AFL n'est pas constitué de dépôts à vue mais de ressources de marché.

L'AFL dispose d'un accès à TRiCP (TRaitement Informatique des Créances Privées) qui lui assure une ligne de crédit, disponible à tout instant, auprès de la Banque de France par la mobilisation de crédits moyen long terme. Néanmoins, si l'AFL subissait, par exemple, une sortie imprévue de trésorerie ou d'actifs remis en garantie (par exemple d'actifs remis en collatéral de ses opérations de dérivés de taux ou de change) et/ou si elle ne pouvait pas accéder au marché de la dette à des conditions jugées acceptables pour une période prolongée, sa situation financière pourrait être négativement affectée.

Une dégradation des conditions macroéconomiques (se référer aux facteurs de risque §1.A ci-dessus) ou un manque d'intérêt des collectivités pour les produits proposés par l'AFL (se référer au facteur de risque 1. B ci-dessus), ou une perte opérationnelle pourrait en outre entraîner une dégradation de la notation de l'AFL affectant son accès au financement, ce qui aurait un impact sur sa situation financière.

B. La variation des taux d'intérêt et des taux de change est susceptible de peser négativement sur la situation financière de l'AFL.

- Risque de taux d'intérêt :
Le risque de taux d'intérêt recouvre le risque pour l'AFL de subir des pertes provoquées par une évolution défavorable des taux d'intérêt du fait de l'ensemble de ses opérations de bilan et de hors bilan, notamment en cas de déséquilibre entre les taux d'intérêt générés par ses actifs et ceux dus au titre de son passif.

Afin de se prémunir contre le risque de taux d'intérêt, l'AFL conclut des contrats de couverture.

La politique de couverture du risque de taux d'intérêt de l'AFL consiste en une micro-couverture ou une macro-couverture quasi-systématique des dettes de l'AFL, des prêts octroyés par l'AFL et des titres détenus dans la réserve de liquidité pour les transformer en instruments à taux variable indexés sur la référence Euribor 3 mois, ou des dettes émises par l'Emetteur pour les transformer en instruments à taux variable indexés sur la référence €STR, à l'aide de swaps de taux d'intérêt. La couverture mise en place protège l'AFL contre une hausse uniforme de la courbe des taux et du risque de base lié à l'indexation de certaines parties de son bilan contre €STR ; elle génère un risque de liquidité - fonction de l'évolution des taux - du fait des appels de marge ainsi qu'un risque de crédit sur les banques contreparties des swaps ou la chambre de compensation LCH Clearnet.

Au 30 juin 2024, la stratégie de couverture du risque de taux d'intérêt se traduit par un encours notionnel de swaps de 15,84 milliards d'euros. Le montant des appels de marge reçus nets des appels de marge versés, au titre des dérivés de taux, s'élève à 94,87 millions d'euros.

Il demeure néanmoins une exposition au risque d'évolution des taux d'intérêt pouvant résulter en particulier de l'emploi d'une partie des fonds propres de l'AFL en prêts octroyés aux collectivités non couverts en taux, de certaines positions de court terme non couvertes en taux, d'une différence d'indexation entre en particulier une partie des dépôts de l'AFL à la Banque de France rémunérés au jour le jour et le passif de l'AFL ou

d'une différence de dates de fixing des indices de taux d'intérêt parmi les éléments du bilan.

En conséquence, une évolution des taux pourrait avoir un impact négatif sur la valeur actuelle nette de l'AFL ou ses résultats futurs.

Au 30 juin 2024, la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) des fonds propres de l'AFL s'élève à -3,7% sous hypothèse d'une translation parallèle de plus 100 points de base et à -7,1% sous hypothèse d'une translation à la hausse de plus 200 points de base de la courbe des taux.

Sensibilité de la VAN - "Ancien Outlier Test" (en % des FP Prud.)

Scénario de taux	30/06/2024	31/12/2023	Limite
+200bps	-7,12%	-6,93%	15,00%
+100bps	-3,71%	-3,65%	15,00%
-100bps	4,04%	4,05%	15,00%
-100bps floorés	4,04%	4,05%	15,00%
-200bps	8,57%	9,59%	15,00%
-200bps floorés	8,57%	9,59%	15,00%

L'AFL a mis en œuvre les scénarios de calcul de la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) de ses fonds propres à des hypothèses de variation non linéaire de la courbe de taux (IRRBB). Au 30 juin 2024, la sensibilité de la VAN à ces différents scénarios figure dans le tableau ci-dessous.

Sensibilité de la VAN - 6 Chocs BCBS issus d'IRRBB (En % des FP Prud.)

Scénario de taux	30/06/2024	31/12/2023	Limite
Hausse parallèle + 200 bps	-7,12%	-6,93%	15,00%
Baisse parallèle -200 bps	8,57%	9,59%	15,00%
Hausse des taux courts	-1,02%	-0,02%	15,00%
Baisse des taux courts	1,09%	0,08%	15,00%
Pentification	-2,36%	-3,32%	15,00%
Aplatissement	1,25%	2,28%	15,00%

Au 30 juin 2024, comme indiqué dans le tableau ci-dessous, pour des chocs parallèles compris entre moins 200 points de base et plus 200 points de base, la sensibilité de la marge nette d'intérêt de l'AFL est inférieure à la limite de 5 % des fonds propres :

Sensibilité de la MNI (en % des FPP)	30/06/2024	31/12/2023
Choc + 200 bps	-0,08%	0,13%
Choc + 100 bps	-0,04%	0,07%
Choc -100 bps	0,03%	-0,07%
Choc -200 bps	0,06%	-0,16%

Enfin, du fait de la sensibilité de la valorisation IFRS des expositions de l'AFL au niveau des taux, une baisse des taux longs pourrait peser sur le ratio de solvabilité de l'AFL.

- **Risque de change**
Le risque de change recouvre le risque pour l'AFL de générer des pertes au titre de capitaux empruntés ou prêtés dans des devises autres que l'euro.

Afin de se prémunir contre le risque de risque de change, l'AFL conclut des contrats de couverture. La politique de l'AFL vise à couvrir le risque de change de façon systématique par la mise en place de swaps de micro-couverture de devises. Ainsi, les

actifs et les passifs libellés dans des devises autres que l'euro sont systématiquement couverts en euros dès leur entrée au bilan jusqu'à leur échéance finale.

Au 30 juin 2024, l'encours notionnel des swaps de devises s'élève à 1,67 milliard d'euros. La couverture mise en place génère un risque de liquidité compte tenu des appels de marge sensibles à l'évolution des taux de change ainsi qu'un risque de crédit sur les banques contreparties des swaps.

Le montant des appels de marge payés net des appels de marge reçus, au titre de ces instruments de couverture est de 65,09 millions d'euros au 30 juin 2024.

C. L'AFL est exposée au risque de crédit de ses emprunteurs et contreparties.

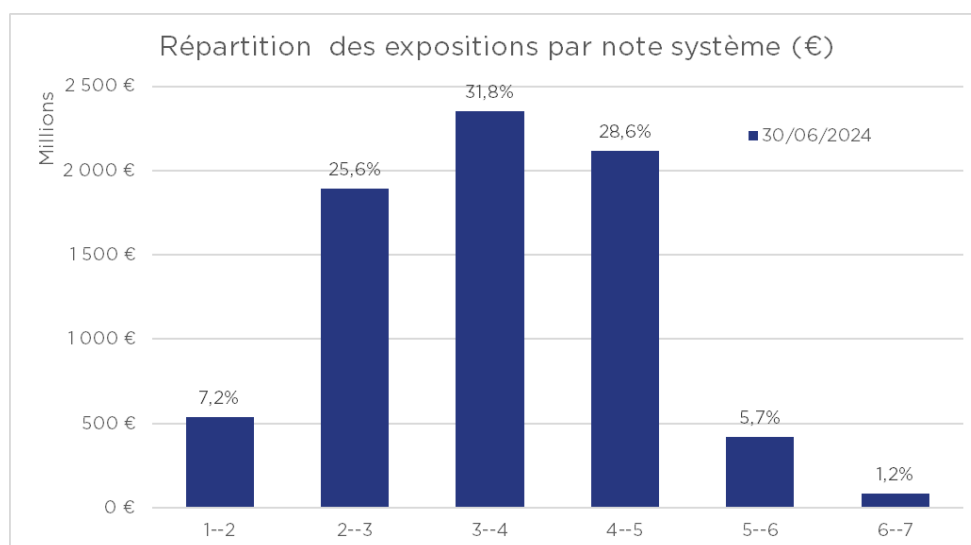
- Le risque de crédit de ses emprunteurs
En application de l'article L. 1611-3-2 du CGCT, l'AFL exerce ses activités au bénéfice exclusif des collectivités Membres, actionnaires de l'AFL-ST, société-mère de l'AFL et garantes des titres de créance émis par ce dernier à hauteur de l'encours de leurs crédits moyen-long terme respectifs (les « Collectivités Membres »). Au 30 juin 2024, la totalité des engagements de crédit aux collectivités portés par l'AFL s'élève à 7 776 millions d'euros.

Les Collectivités Membres sont, conformément à la Loi Engagement et Proximité, les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux.

La décomposition par notation du portefeuille de prêts aux Collectivités Membres de l'AFL fait apparaître un portefeuille granulaire et de bonne qualité.

Au 30 juin 2024, ce portefeuille est exposé à hauteur de 32,8% sur des Collectivités Membres de notes comprises entre 1 et 2,99. Les cinq plus grandes expositions représentent à 14,66% du portefeuille. La première exposition représente à 3,22% du portefeuille et la cinquième à 2,61%. Au 30 juin 2024, la note moyenne des prêts octroyés par l'AFL à ses Collectivités Membres, pondérée par les encours, s'élève à 3,5552 sur une échelle de 1 à 7 (1 représentant la meilleure note et 7 la moins bonne).

Le graphique suivant présente la répartition par note du portefeuille de crédits octroyés par l'AFL aux Collectivités Membres au 30 juin 2024 :



Les collectivités, membres actuels ou futurs, disposent d'un profil de risque très limité du fait des règles institutionnelles encadrant leur fonctionnement, qui sont similaires

d'une catégorie de collectivités membres à l'autre ; en conséquence les crédits octroyés par l'AFL bénéficient de ce même profil. Néanmoins, une défaillance d'un membre au titre de ses obligations vis-à-vis de l'AFL ou dans le cadre de ses obligations au titre de la Garantie Membre ne peut être exclue. Ce risque est accru dans un contexte où les collectivités locales devraient être mises à contribution pour rétablir les comptes publics, ce qui pourrait passer par une réduction des ressources que leur octroie l'Etat français- voir facteur de risque A.

Comme au 31 décembre 2023, au 30 juin 2024, l'AFL n'a aucune créance douteuse.

Répartition selon les Stages IFRS 9	30/06/2024				31/12/2023			
	Agence France Locale -SO		Agence France Locale -SO		Agence France Locale -SO		Agence France Locale -SO	
	Social - IFRS		Social - IFRS		Social - IFRS		Social - IFRS	
	Expositions brutes (€)		Provisions (€)		Expositions brutes (€)		Provisions (€)	
Stage 1	9 478 773 368	99,35%	1 329 288	93,72%	9 055 853 279	99,32%	1 064 105	91,48%
Stage 2	61 717 872	0,65%	84 577	5,96%	62 285 042	0,68%	94 485	8,12%
Stage 3	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
Total	9 540 491 240	100%	1 413 865	100%	9 118 138 322	100%	1 158 590	100%

Dans la mesure où l'AFL ne peut octroyer des crédits qu'aux Collectivités Membres, l'AFL affiche par nature une concentration forte de son risque de crédit sur une typologie unique d'acteurs. L'AFL est donc exposée à la détérioration éventuelle de la situation de ce secteur (se référer également au facteur de risque SA ci-dessus).

La réalisation de tels risques pourrait résulter en une perte de valeur pour l'AFL

- Le risque de crédit de ses contreparties

Du fait de ses investissements de trésorerie, l'AFL supporte un risque de crédit sur les émetteurs des titres présents dans son portefeuille de trésorerie. Quoique la politique d'investissement de l'AFL soit prudente, l'AFL reste exposée au risque d'incapacité des émetteurs de titres dans lesquels elle a investi d'honorer leurs obligations financières, risque accru dans le cadre d'une situation économique et financière dégradée telle que celle liée à la situation de guerre en Ukraine. La survenance d'un tel évènement peut générer une perte en résultat et/ou venir peser sur les fonds propres de l'AFL.

Les notations des expositions de l'AFL sont de très bonne qualité, avec, au 30 juin 2024, 82% d'expositions dont les notations sont égales ou supérieures à AA- sur l'échelle de Standard & Poor's. La pondération moyenne en risques pondérés de ce portefeuille s'élève à 5,1%.

Par ailleurs, l'AFL compense en chambres de compensation la quasi-totalité de ses dérivés de taux d'intérêt et en bilatéral ses dérivés de change. L'AFL n'est pas en mesure d'assurer que ses contreparties dans le cadre des contrats de couverture mis en place seront en mesure de faire face à leurs obligations, qu'il s'agisse de chambres de compensation ou d'établissements bancaires, une défaillance de leur part pouvant affecter la situation financière de l'AFL.

D. Risque financier lié aux effets du changement climatique

Les collectivités locales françaises sont variablement exposées aux évènements climatiques. L'augmentation attendue de la fréquence et de la sévérité d'évènements liés aux effets du changement climatique (évènements météorologiques extrêmes comme les inondations, les sécheresses, les vagues de chaleur ou évolutions chroniques comme le recul du trait de côte) peut avoir des impacts importants sur les collectivités, en particulier sur certaines collectivités ultramarines. Ces évènements peuvent avoir des impacts budgétaires négatifs importants pour celles-ci, potentiellement distincts en fonction de la taille de la collectivité du fait des dommages générés ou des besoins d'adapter les infrastructures ; ils peuvent aussi accroître leurs besoins en financement.

Dans ce contexte et compte-tenu de la vulnérabilité croissante de certains territoires et des infrastructures publiques et privées qu'ils accueillent, la réalisation de tels risques pourrait se traduire en une perte de valeur pour l'AFL qui est exposée au risque de crédit vis-à-vis des collectivités. Aussi, l'AFL a développé un indicateur de vulnérabilité climatique à partir de données publiques issues du ministère de la transition écologique et de l'INSEE. Il s'agit d'un dispositif qui permet de mesurer la vulnérabilité des collectivités locales françaises aux événements climatiques et d'intégrer les risques climatiques dans son analyse des risques de crédit. A la date du présent rapport, l'indicateur de vulnérabilité climatique met en évidence que la très grande majorité des collectivités locales françaises ne sont que peu ou pas vulnérables aux événements climatiques.

4.3 Risques non financiers

A. L'AFL est exposée au risque lié aux ressources humaines

Du fait de son modèle, l'AFL s'appuie sur un nombre limité de personnes (44 salariés dont 40 CDI, et 4 alternants et un mandataire non salarié au 30 juin 2024) pour assurer son exploitation opérationnelle. La perte d'une ou plusieurs personnes essentielles à son activité, que ce soit dans le cadre de débauchage ou d'indisponibilité temporaire ou permanente (accident, maladie) est donc susceptible de présenter un risque pour ses capacités organisationnelles et opérationnelles ou encore une perte de savoir-faire, ce qui pourrait avoir un impact significatif sur la poursuite de son activité et ses résultats futurs.

B. Une défaillance opérationnelle, une interruption ou un incident d'exploitation affectant les partenaires de l'AFL, ou une défaillance ou une violation des systèmes d'information de l'AFL pourrait entraîner des pertes.

Le montant des exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels s'élève à 2,72 millions d'euros au 30 juin 2024 pour le Groupe AFL.

Les systèmes de communication et d'information constituent des éléments essentiels à l'activité et au fonctionnement de l'AFL du fait de son activité d'établissement de crédit spécialisé. L'AFL a choisi de faire largement appel à l'externalisation de ces éléments. Toute panne, dysfonctionnement, interruption ou violation de ses systèmes ou de ceux de ses prestataires externes (y compris cyber risque), ou de ceux d'autres intervenants de marché (tels que les chambres de compensation, intermédiaires et prestataires de services financiers), même brèves et temporaires, pourraient entraîner des perturbations importantes dans l'activité de l'AFL.

De tels incidents pourraient avoir un impact significatif sur la capacité de l'AFL à conduire ses activités et seraient de nature à entraîner des pertes opérationnelles significatives directes ou indirectes et à porter ainsi atteinte à la réputation de l'AFL.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune perte opérationnelle d'un montant significatif n'est survenue.

Ces risques sont accrus dans le contexte de recrudescence des cyberattaques liées à la situation de guerre en Ukraine.

C. La défaillance de l'AFL dans le respect de la réglementation qui lui est applicable pourrait entraîner des pertes.

Compte tenu de son activité d'établissement de crédit, l'AFL doit se conformer à de multiples lois et réglementations, notamment la réglementation applicable aux établissements de crédit et aux émetteurs de titres cotés, les règles en matière de confidentialité des données, les lois et réglementations européennes et américaines sur le blanchiment de capitaux, la corruption et les sanctions. A ce titre, l'AFL est exposée au risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire en cas de non-respect de ces différentes réglementations. Le dispositif de contrôle de la conformité que l'AFL a

mis en place ne peut pleinement garantir qu'un tel risque ne se matérialisera pas. Par ailleurs, l'AFL ne contrôle pas l'utilisation que font les membres des crédits qui leur sont accordés, et pourrait ainsi indirectement, à la suite d'activités conduites par les membres, être en situation de non-respect de certaines réglementations qui lui sont applicables. La survenance d'un tel risque pourrait générer une perte de valeur ou une atteinte à la réputation de l'AFL, voire le retrait de son agrément d'établissement de crédit spécialisé ou son autorisation d'émettre des titres cotés, avec pour conséquence l'impossibilité d'exercer son activité.

D. Le risque de litige entre l'AFL et l'une de ces contreparties pourrait entraîner des pertes

L'AFL n'a fait l'objet d'aucun litige significatif avec l'une de ses contreparties au cours du semestre clos le 30 juin 2024. Néanmoins, il ne peut être exclu qu'un litige survienne dans le cadre de ses activités, notamment avec une Collectivité Membre, ce qui porterait atteinte à la réputation de l'AFL et pourrait générer une perte de valeur pour l'AFL.

5. Exigences réglementaires au 30 juin 2024

5.1 Fonds propres prudentiels et ratios de capital

L'AFL reporte ses fonds propres réglementaires à l'ACPR uniquement sur une base consolidée, selon les normes comptables IFRS, au titre de sa société mère, l'AFL-ST.

Au 30 juin 2024, les fonds propres prudentiels s'élèvent à 232,9 millions d'euros, contre 207 millions d'euros au 31 décembre 2023, soit une augmentation de 12,5%. Cette augmentation est due en particulier aux ACI libérés lors des augmentations de capital effectuées sur le premier semestre 2024, qui s'élèvent à 17,84 millions d'euros, ainsi qu'au résultat consolidé 2023 de l'AFL capitalisé au 1^{er} janvier 2024 pour 5,74 millions d'euros. L'évolution des gains et pertes latentes comptabilisés en autres éléments du résultat global provenant des plus et moins-values latentes constatées sur la réserve de liquidité et sur la réserve de cash flow hedge contribue à hauteur de 1,63 millions d'euros à cette augmentation.

Le ratio de levier bancaire de l'AFL s'élève à 2,42% au 30 juin 2024, soit au dessus de la limite de 2,25% que l'AFL s'est imposée et à l'exigence de 1,7% requise par le décret n°2024-807 du 15 juillet 2024 relatif à l'application de l'article L. 1611-3-2 du CGCT.

Le ratio de levier de l'AFL - calculé selon la méthodologie applicable aux établissements de crédit publics de développement - s'élève en consolidé à 9,69% au 30 juin 2024, soit largement au-dessus de l'exigence réglementaire de 3%.

Dans sa décision du 21 juin 2024, publiée le 3 juillet 2024, l'ACPR a annoncé que la pondération en risque des expositions sur les collectivités locales françaises passe de 20% à 0%. Ce changement de pondération concerne les communes, départements, régions et EPCI à fiscalité propre. Cette évolution génère une augmentation faciale significative du ratio de solvabilité du Groupe AFL.

En effet, au 30 juin 2024, le ratio de solvabilité du Groupe AFL atteint sur base consolidée 77,70% pour 13,23% au 31 décembre 2023. Il est largement supérieur aux exigences réglementaires, lesquelles ont été confirmées par l'ACPR le 22 décembre 2023. Au titre de celles-ci, le Groupe AFL doit détenir des fonds propres lui permettant de respecter une exigence prudentielle de fonds propres totale de 9,25% incluant l'exigence minimale de fonds propres de 8% et une exigence de fonds propres additionnelle, dite de Pilier 2, de 1,25%. Par ailleurs, le Groupe AFL est tenu en principe de détenir des fonds propres lui permettant de respecter l'exigence relative au coussin de conservation des fonds propres fixée à 2,5%. Le taux du coussin contracyclique applicable depuis le 7 avril 2023 aux expositions françaises est de 0,5 %. Il est passé à 1% à compter du 2 janvier 2024.

5.2 Ratios de liquidité

Au 30 juin 2024, le ratio LCR de l'AFL s'élève à 622% et le NSFR s'élève à 171%, largement supérieurs aux exigences prudentielles.

Dans sa décision du 21 juin 2024, publiée le 3 juillet 2024, le collège de supervision de l'ACPR a annoncé que la dette émise par l'AFL relève de la qualification HQLA1 si la part de crédit octroyée par l'AFL à des collectivités pondérées à 0% est supérieure à 90% de son encours de crédit.

La part d'expositions sur les collectivités locales françaises pondérées à 0% s'élèvent à 94,9% au 30 juin 2024 – largement supérieure à la limite minimale de 90%.

6. Perspectives et événements survenus depuis le 30 juin 2024

a. Activités sur les marchés financiers au second semestre 2024

Depuis la clôture du premier semestre de l'exercice, l'AFL a abondé, le 18 juillet 2024, sa souche obligataire du 20 mars 2034 d'un montant de 250 millions d'euros à une marge resserrée de 23 points de base contre OAT. Ce resserrement s'explique par la qualification en HQLA 1 de la dette émise par l'AFL à la suite de la décision du 21 juin 2024 par laquelle l'ACPR a annoncé que la pondération en risque des expositions sur les collectivités locales françaises passait de 20% à 0%.

Par ailleurs, l'AFL poursuit ses émissions de titres de créances dans le cadre de son programme ECP afin d'optimiser sa gestion de trésorerie.

b. Production de crédits depuis le 30 juin 2024

Au 31 août 2024, la production de crédits à moyen long terme de l'AFL a atteint 831 millions d'euros, poursuivant ainsi une croissance régulière et solide.

c. Augmentation de capital

Une nouvelle augmentation de capital a été ouverte par le Conseil d'administration de l'AFL-ST le 25 septembre 2024, afin de permettre l'adhésion de nouvelles collectivités locales, portant ainsi à 41 le nombre d'augmentations de capital réalisées par l'AFL-ST depuis sa création. En parallèle le Directoire de l'AFL a ouvert une augmentation de capital au niveau de l'AFL.

d. Notation par Fitch

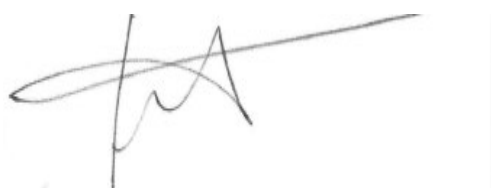
Le 4 septembre 2024, l'AFL a publié les notations que lui ont été octroyées par l'agence de notation Fitch Ratings, de AA- (perspective stable) pour la dette à moyen et long terme et F1+ (perspective stable) pour la dette à court terme.

A cette occasion, l'AFL a demandé à Moody's de retirer toutes les notations et évaluations qui lui sont assignées par l'agence de notation, pour des raisons méthodologiques.

7. Attestation du rapport semestriel établi au titre du semestre clos le 30 juin 2024

Je soussigné, Monsieur Thiébaud Julin, agissant en qualité de Directeur général, membre du Directoire et Directeur financier de l'Agence France Locale, atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité intégré au sein du présent rapport semestriel présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Lyon, le 25 septembre 2024



Monsieur Thiébaud Julin

Directeur général, membre du Directoire et Directeur financier de l'Agence France Locale

COMPTES SEMESTRIELS

1. Comptes semestriels établis selon les normes françaises

AGENCE FRANCE LOCALE

BILAN

Actif au 30 juin 2024

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2024	31/12/2023
Caisses, banques centrales	2	818 886	975 186
Effets publics et valeurs assimilées	1	1 008 859	864 211
Créances sur les établissements de crédit	2	168 687	71 409
Opérations avec la clientèle	4	7 298 951	7 012 279
Obligations et autres titres à revenu fixe	1	165 122	108 260
Actions et autres titres à revenu variable			
Participation et autres titres détenus à long terme			
Parts dans les entreprises liées		12 500	
Immobilisations incorporelles	5	2 598	2 937
Immobilisations corporelles	5	224	208
Autres actifs	6	73 779	104 783
Comptes de régularisation	6	179 277	182 785
TOTAL DE L'ACTIF		9 728 883	9 322 058

Passif au 30 juin 2024

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2024	31/12/2023
Banques centrales, CPP			
Dettes envers les établissements de crédits	3	0,005	0,004
Opérations avec la clientèle			
Dettes représentées par un titre	7	9 222 805	8 787 722
Autres passifs	8	104 348	137 546
Comptes de régularisation	8	172 342	188 349
Provisions	9	114	114
Dettes subordonnées			
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)			
Capitaux propres hors FRBG	10	229 275	208 328
Capital souscrit		225 869	221 700
Primes d'émission			
Réserves			
Écart de réévaluation			
Provisions réglementée et subventions d'investissement			
Report à nouveau (+/-)			(20 905)
Résultat de l'exercice (+/-)		3 405	7 534
TOTAL DU PASSIF		9 728 883	9 322 058

COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
+ Intérêts et produits assimilés	12	236 458	135 138	335 773
- Intérêts et charges assimilées	12	(224 979)	(122 308)	(311 745)
+ Revenus des titres à revenu variable				
+ Produits de commissions	13	287	76	274
- Charges de commissions	13	(108)	(118)	(176)
+/- Gains ou (pertes) sur opérations des portefeuilles de négociation	14	32	3 908	5 623
+/- Gains ou (pertes) sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	14	(27)	(3 233)	(6 180)
+ Autres produits d'exploitation bancaire	15			
- Autres charges d'exploitation bancaire	15			
PRODUIT NET BANCAIRE		11 663	13 464	23 570
- Charges générales d'exploitation	16	(7 249)	(7 693)	(14 438)
+ Produits divers d'exploitation				
- Dotations aux amortissements	5	(594)	(587)	(1 191)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		3 821	5 184	7 941
- Coût du risque				
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 821	5 184	7 941
+/- Gains ou (pertes) sur actifs immobilisés	17		(1)	(1)
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT		3 821	5 183	7 940
+/- Résultat exceptionnel				
- Impôt sur les bénéfices		(415)	(230)	(406)
+/- (Dotations)/Reprises de FRBG et provisions réglementées				
RESULTAT NET		3 405	4 953	7 534
Résultat net social par action (en euros)		1,42	2,31	3,40

HORS BILAN

(En milliers d'euros)

ENGAGEMENTS DONNÉS ET RECUS	Notes	30/06/2024	31/12/2023
Engagements donnés		1 027 073	893 312
Engagements de financement		960 521	832 095
Engagements de garantie		66 552	61 217
Engagements sur titres			
Engagements reçus		1 759	1 827
Engagements de financement			
<i>Engagements reçus d'établissement de crédit</i>			
Engagements de garantie		1 759	1 827
Engagements sur titres			
Engagements sur instruments financiers à terme	11	17 506 696	16 666 699

ANNEXE AUX COMPTES SEMESTRIELS

I - Contexte de publication

Les comptes semestriels ont été arrêtés par le Directoire en date du 10 septembre 2024.

II - Faits caractéristiques du semestre

La production de prêts à moyen et long terme réalisée par l'AFL au premier semestre 2024 s'est élevée à 622 millions d'euros contre 525 millions d'euros au premier semestre 2023. Cette nouvelle hausse du volume de production d'une année sur l'autre s'explique par deux phénomènes ; l'augmentation régulière du nombre de collectivités locales Membres du Groupe AFL, et le maintien d'une bonne dynamique d'investissement des collectivités locales françaises.

En janvier 2024, une émission syndiquée de 750 millions d'euros à 10 ans a été réalisée avec succès. Dans le cadre de sa stratégie de diversification, l'AFL a effectué pour la première fois, une émission libellée en franc suisse, pour un montant de 110 millions à 10 ans, puis une nouvelle émission libellée en livre sterling, pour un montant de 250 millions à 3 ans. Ces deux transactions se sont effectuées dans de bonnes conditions, contribuant ainsi à améliorer le mix des ressources de l'AFL et à renforcer son image auprès de la communauté des investisseurs. Enfin, l'AFL a poursuivi ses levées de fonds sous forme de placements privés avec notamment l'émission de 6 transactions remboursables de manière anticipée, à une date fixée contractuellement, pour un total de 221 millions d'euros, avec comme principal caractéristique un avantage important en termes de coût.

Au cours du premier semestre 2024, l'AFL-ST, poursuivant son objet social, a souscrit au capital de l'AFL à hauteur de 17,5 millions d'euros dans le cadre de deux augmentations de capital, portant ainsi le capital social de l'AFL de 221,7 millions d'euros au 1er janvier 2024 à 225,9 millions d'euros au 30 juin 2024. Le Groupe AFL compte désormais 878 membres. Le 27 juin 2024 l'AFL a procédé à une réduction de capital grâce à la diminution de la valeur nominale de ses actions afin d'apurer son report à nouveau.

L'AFL a créé au cours du premier semestre 2024 une filiale détenue à 100% dont l'objet principal est l'acquisition d'un immeuble situé dans le quartier Lyon - Part Dieu. Il s'agit d'un immeuble en pleine réhabilitation qui est, de très haute qualité environnementalement parlant. Il abritera le siège social de l'AFL à compter de 2026.

Le premier semestre 2024 marque un tassement de la marge nette d'intérêt (MNI), à 11 479K€ contre 12 830K€ au 30 juin 2023, niveau qui avait alors bénéficié, en premier lieu, d'un fixing anormal de l'indice Euribor 3 mois le 20 mars 2023, en second lieu, de la hausse de la rémunération des actifs à taux variable en remplacement des fonds propres, et enfin, d'une meilleure rémunération des dépôts de la réserve de liquidité. Aux revenus d'intérêts s'ajoutent des commissions d'engagement et de non-utilisation sur les lignes de trésorerie d'un montant de 287K€, contre 76K€ au premier semestre 2023 et des plus-values de cession de titres de placement de 282K€, après prise en compte du résultat de cessation de relations de couverture des titres, contre 450K€ au premier semestre 2023, et enfin des dépréciations sociales sur les titres de placement pour un montant de 277K€.

Il en résulte un produit net bancaire qui s'établit à 11 663K€ au 30 juin 2024 contre 13 464K€ au 30 juin 2023.

Au 30 juin 2024, les revenus d'intérêts se décomposent comme suit :

- 160,5 millions d'euros de revenus d'intérêts nets des instruments de couverture, sur l'encours de crédits pour le premier semestre 2024, contre 85,4 millions d'euros au premier semestre 2023. Cette forte progression des revenus d'intérêts s'explique d'une période sur l'autre, par l'augmentation importante du volume de crédits ainsi que par l'évolution des taux d'intérêts à court terme.
- 57,3 millions d'euros de revenus d'intérêts nets des instruments de couverture, sur les actifs de la réserve de liquidité et de gestion du collatéral pour le premier semestre 2024, contre 36,7 millions d'euros de charges d'intérêts au premier semestre 2023. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des taux d'intérêt sur la période, alors que l'encours de la réserve de liquidité est resté relativement stable.
- 206,4 millions d'euros de charges d'intérêts nets des instruments de couverture, sur l'encours de dettes que l'AFL porte au bilan, contre 109,3 millions d'euros de revenus d'intérêts au premier semestre 2023. Ce quasi doublement des intérêts de la dette s'explique là aussi, par l'effet combiné de l'accroissement du volume de la dette et de la hausse des taux d'intérêts à court terme d'une période sur l'autre.

Au cours de la période, la gestion de portefeuille de la réserve de liquidité a généré 282K€ de résultat sur les cessions de titres de placement net de l'annulation des instruments de couverture de taux d'intérêts des titres ayant fait l'objet de cessions. A titre comparatif, la gestion de portefeuille avait permis de générer un montant net de plus-values de cessions de 450K€ au premier semestre 2023.

Après prise en compte de la dotation de provisions pour dépréciation sur les titres de placement de 277K€, le stock de dépréciations s'élève à 5 309K€ au 30 juin 2024, ce qui représente 0,45% de la valeur nette comptable des titres concernés contre 0,52% au 31 décembre 2023.

Au 30 juin 2024, les charges générales d'exploitation, une fois les refacturations et transferts de charges administratives déduites, ont représenté 7 249K€ contre 7 693K€ au 30 juin 2023. Elles comptent pour 3 534K€ de charges de personnel contre 3 437K€ pour le premier semestre de l'exercice précédent, et 3 715K€ pour les charges administratives après transferts et refacturations à la Société Territoriale, à comparer avec 4 256K€ pour le premier semestre 2023. Cette réduction de 541K€ des charges administratives s'explique essentiellement par la baisse des impôts et taxes, parmi lesquels les contributions aux organismes de régulation bancaires, qui représentent 37K€ au 30 juin 2024 alors qu'elles s'élevaient à 1 295K€ au premier semestre 2023, en raison de la disparition de la contribution au Fonds de résolution unique. Celle-ci représentait 1 258K€ en 2023. Hors impôts et taxes, les charges administratives progressent de 575K€. Cette hausse provient de l'augmentation des honoraires de conseils, des honoraires juridiques et des redevances informatiques.

Le résultat au 30 juin 2024 tient compte des dotations aux amortissements qui s'élèvent à 594K€ au 30 juin 2024 contre 587K€ au 30 juin 2023. Cette progression souligne le maintien par l'AFL d'un programme d'investissement stable d'un exercice sur l'autre, portant essentiellement dans le développement de ses systèmes d'information.

Après dotations aux amortissements, le résultat brut d'exploitation au 30 juin 2024 s'établit à 3 821K€ à comparer à 5 184K€ pour le premier semestre 2023. Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés d'un montant de 415K€ contre 230K€ au premier semestre 2023, le résultat net de l'AFL au 30 juin 2024 fait ressortir un bénéfice net de 3 405K€ contre 4 953K€ au 30 juin 2023.

Evénements post clôture

Aucun événement majeur susceptible d'avoir une incidence sur les comptes présentés n'est intervenu sur le début du second semestre de l'exercice 2024.

III - Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers de l'Agence sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements de crédit.

Méthode de présentation

Les états financiers de l'Agence sont présentés conformément aux dispositions du Règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 modifié par le Règlement n°2020-10 du 22 décembre 2020 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Base de préparation

Les conventions comptables générales ont été appliquées, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables appliquées

Les méthodes comptables appliquées par l'Agence dans les états financiers présentés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Identité de la société mère consolidant les comptes de l'Agence au 30 juin 2024

Agence France Locale – Société Territoriale

41, quai d'Orsay 75 007 Paris

IV - Notes sur le bilan

Note 1 - PORTEFEUILLE

(En milliers d'euros)

30/06/2024	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenus fixe ou variable				
dont titres cotés	1 008 566	164 405		1 172 971
dont titres non cotés				
Créances rattachées	5 032	1 287		6 318
Dépréciations	(4 740)	(569)		(5 309)
VALEURS NETTES AU BILAN	1 008 859	165 122	-	1 173 981
Prime/Décote d'acquisition	(10 432)	685		(9 747)
31/12/2023				
Titres à revenus fixe ou variable				
dont titres cotés	861 390	108 468		969 857
dont titres non cotés				
Créances rattachées	6 853	792		7 645
Dépréciations	(4 031)	(1 000)		(5 032)
VALEURS NETTES AU BILAN	864 211	108 260	-	972 471
Prime/Décote d'acquisition	818	1 603		2 421

Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

	≤3 mois	>3 mois ≤ 1an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 30/06/2024	Total 31/12/2023
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeurs nettes	18 097	98 451	427 208	460 070	1 003 827	5 032	1 008 859	864 211
VALEURS NETTES AU BILAN	18 097	98 451	427 208	460 070	1 003 827	5 032	1 008 859	864 211
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeurs nettes	-	5 815	148 840	9 180	163 835	1 287	165 122	108 260
VALEURS NETTES AU BILAN	-	5 815	148 840	9 180	163 835	1 287	165 122	108 260

Ventilation selon le type de portefeuille

Portefeuille	Montant Brut au 31/12/2023	Acquisit.	Rembst. ou cessions	Transferts et autres mouvements	Amort. Primes / Surcotes	Variation des Intérêts courus	Dépréciation	Total 30/06/2024	Plus ou moins- values latentes
<i>(En milliers d'euros)</i>									
Transaction									
Placement	627 143	359 253	(251 167)	(3 074)	898	(858)	(341)	731 853	(46 666)
Investissement	345 328	118 853	(22 488)	515	325	(468)	63	442 128	(18 471)
VALEURS NETTES AU BILAN	972 471	478 106	(273 656)	(2 559)	1 223	(1 326)	(277)	1 173 981	(65 138)
Dont Décote/Surcote	2 421	(14 909)	1 578	(60)	1 223			(9 747)	

Note 2 - CREANCES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Dépôts auprès des Banques centrales

(En milliers d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
Comptes à vue	818 886	975 186
Autres avoirs		
Caisses, banques centrales	818 886	975 186

Créances sur les établissements de crédit

(En milliers d'euros)	≤3 mois	>3 mois ≤ 1an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 30/06/2024	Total 31/12/2023
Etablissements de crédit								
Comptes et prêts								
- à vue	107 786				107 786	344	108 130	10 836
- à terme	60 000				60 000	558	60 558	60 572
Titres reçus en pension livrée								
TOTAL	167 786	-	-	-	167 786	902	168 687	71 409
Dépréciations								
VALEURS NETTES AU BILAN	167 786	-	-	-	167 786	902	168 687	71 409

Note 3 - DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

(En milliers d'euros)	≤3 mois	>3 mois ≤ 1an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 30/06/2024	Total 31/12/2023
Etablissements de crédit								
Comptes et emprunts								
- à vue	0,005				0,005		0,005	0,004
- à terme								
Titres donnés en pension livrée								
TOTAL	0,005	-	-	-	0,005	-	0,005	0,004

Note 4 - CREANCES SUR LA CLIENTELE

(En milliers d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
Crédits de trésorerie	109 097	79 647
Autres crédits	7 189 854	6 932 632
Opérations avec la clientèle avant dépréciation	7 298 951	7 012 279
Dépréciations relatives aux crédits à la clientèle		
Valeurs nettes au bilan	7 298 951	7 012 279
Dont créances rattachées	19 405	19 055
Dont créances douteuses brutes		
Dont créances douteuses compromises brutes		

Les créances douteuses correspondent à des impayés de plus de 90 jours et par contagion à l'ensemble des encours des contreparties en défaut. Bien que classées en créances douteuses, ces créances n'ont pas fait l'objet de dépréciations. Les dépréciations sont constituées sur la base du montant recouvrable de la créance, c'est-à-dire la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables. Or, à la date de clôture, l'AFL entend récupérer la totalité de ses créances ainsi que les intérêts qui leurs sont rattachés.

Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(En milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 6 mois	> 6 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 30/06/2024
Opérations avec la clientèle	98 644	177 832	170 399	2 104 896	4 727 776	7 279 547	19 405	7 298 951

Note 5 - DETAIL DES IMMOBILISATIONS

(En milliers d'euros)

Incorporelles	31/12/2023	Acquisit.	Immobilisation par Transferts de charges	Cessions	Dotations aux Amort.	Dépréciation	Autres variations	30/06/2024
Immobilisations incorporelles	14 977	219					134	15 330
Frais d'établissement	-							-
Frais de développement	14 814	219					134	15 167
Logiciels	163							163
Site internet	-							-
Immobilisations incorporelles en cours	139						(134)	5
Amortissement des immobilisations incorporelles	(12 179)				(558)			(12 737)
Valeur nette des immobilisations incorporelles	2 937	219			(558)			2 598
Corporelles	31/12/2023							30/06/2024
Immobilisations corporelles	490	51						541
Immobilisations corporelles en cours	-							-
Amortissement des immobilisations corporelles	(282)				(35)			(317)
Valeur nette des immobilisations corporelles	208	51			(35)			224

Note 6 - AUTRES ACTIFS et COMPTES DE REGULARISATION

	30/06/2024	31/12/2023
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Autres Actifs		
Dépôts de garantie versés	71 994	104 237
Autres débiteurs divers	1 784	546
Dépréciation des autres actifs		
Valeur nette au bilan	73 779	104 783
Comptes de régularisation		
Charges d'émission à répartir	67 412	69 421
Pertes à étaler sur opérations de couverture	37 887	31 124
Charges constatées d'avance	748	257
Intérêts courus à recevoir sur opérations de couverture	56 241	75 208
Autres produits à recevoir	88	
Autres comptes de régularisation	16 902	6 776
Valeur nette au bilan	179 277	182 785

Note 7 - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

(En milliers d'euros)	≤3 mois	>3 mois ≤ 1an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 30/06/2024	Total 31/12/2023
Titres de créances négociables	245 000				245 000		245 000	389 053
Emprunts obligataires		706 672	3 068 332	5 164 987	8 939 991	37 814	8 977 805	8 398 669
Autres dettes représentées par un titre					-		-	-
TOTAL	245 000	706 672	3 068 332	5 164 987	9 184 991	37 814	9 222 805	8 787 722

Note 8 - AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(En milliers d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
Autres Passifs		
Dépôts de garantie reçus	101 115	133 307
Autres créditeurs divers	3 232	4 239
TOTAL	104 348	137 546
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et comptes de transfert	280	290
Produits d'émission à répartir	21 608	24 842
Gains à étaler sur opérations de couverture	86 078	88 553
Produits constatés d'avance	477	484
Intérêts courus à payer sur opérations de couverture	40 485	38 556
Autres charges à payer		
Autres comptes de régularisation	23 414	35 623
TOTAL	172 342	188 349

Note 9 - PROVISIONS

(En milliers d'euros)	Solde au 31/12/2023	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 30/06/2024
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour risques de contrepartie						
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	114	-	-	-	-	114
Provisions pour autres charges de personnel à long terme						
Provisions pour autres risques et charges						
TOTAL	114	-	-	-	-	114

Note 10 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserve légale	Primes d'émission	Réserve statutaire	Ecarts conversion / réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Report à nouveau	Résultat	Total des capitaux propres
<i>(En milliers d'euros)</i>									
Solde au 31/12/2022	207 600	-	-	-	-	-	(21 254)	348	186 695
Variation de capital	14 100								14 100
Variation de primes et réserves									
Affectation du résultat 2022							348	(348)	
Résultat de l'exercice au 31/12/2023								7 534	7 534
Autres variations									
Solde au 31/12/2023	221 700	-	-	-	-	-	(20 905)	7 534	208 328
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2023									
Variation de capital	17 541 ⁽¹⁾								17 541
Variation de primes et réserves									
Affectation du résultat 2023							7 534	(7 534)	
Résultat de l'exercice au 30/06/2024								3 405	3 405
Autres variations	(13 372) ⁽²⁾						13 372		
Solde au 30/06/2024	225 869	-	-	-	-	-	-	3 405	229 275

(1) Le capital social de l'Agence France locale qui s'élève au 30 juin 2024 à 225 869 317,15€ est composé de 2 397 315 actions. L'Agence a procédé à deux augmentations de capital au cours du premier semestre de l'année 2024 au profit de la Société Territoriale, sa société mère. Elle ont été souscrites le 14 mars pour 9 550k€ et le 28 juin pour 7 991k€.

(2) Le 27 juin 2024 l'Agence a procédé à une réduction de capital grâce à la diminution de la valeur nominale de ses actions qui est passée de 100€ à 94,2176€ conduisant ainsi à une diminution du capital social de 13 372k€. Cette diminution de 13 372k€ a permis l'absorption du report à nouveau débiteur inscrit dans les comptes suite aux décisions de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2024.

Note 11 - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Notionnels et justes valeurs inscrits dans les comptes

	30/06/2024				31/12/2023			
	Opérations de couverture		Opérations autres que de couverture		Opérations de couverture		Opérations autres que de couverture	
	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
<i>(En milliers d'euros)</i>								
OPÉRATIONS FERMES	17 108 296	31 541	398 400	24	16 113 299	29 864	553 400	155
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats de taux d'intérêts								
Autres contrats								
Marchés gré à gré	17 108 296	31 541	398 400	24	16 113 299	29 864	553 400	155
Swaps de taux d'intérêts	15 443 048	98 194	398 400	24	14 904 038	136 197	553 400	155
FRA								
Swaps de devises	1 665 248	(66 654)			1 209 261	(106 333)		
Autres contrats								
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de taux								
Autres options								
Marchés gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-
Caps, floors								
Options de change								
Dérivés de crédit								
Autres options								

Le montant des swap en micro-couverture s'élève au 30/06/2024 à 15 737 165 milliers d'euros.
 Le montant des swap en macro-couverture s'élève au 30/06/2024 à 1 371 130 milliers d'euros.
 Le montant des swap autres que de couverture s'élève au 30/06/2024 à 398 400 milliers d'euros.

Encours notionnels par durée résiduelle

	30/06/2024					
	Opérations de couverture			Opérations autres que de couverture		
	<= 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
<i>(En milliers d'euros)</i>						
OPÉRATIONS FERMES	2 046 301	4 141 734	10 920 261	162 400	176 000	60 000
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-
Contrats de taux d'intérêts						
Autres contrats						
Marchés gré à gré	2 046 301	4 141 734	10 920 261	162 400	176 000	60 000
Swaps de taux d'intérêts	1 321 527	3 761 545	10 359 977	162 400	176 000	60 000
FRA						
Swaps de devises	724 775	380 189	560 284			
Autres contrats						
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	-	-	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-
Options de taux						
Autres options						
Marchés gré à gré	-	-	-	-	-	-
Caps, floors						
Options de change						
Dérivés de crédit						
Autres options						

Les opérations fermes classées comme des opérations autres que de couverture ne représentent pas des prises de position de taux d'intérêts avec un profil de prise de bénéfices à court terme. Il s'agit de dérivés de couverture du portefeuille-titre en position emprunteur du taux fixe qui ont été neutralisés par des dérivés en position prêteur du taux fixe. Ces contrats passés en chambre de compensation présentent des positions rigoureusement symétriques en terme de taux et de maturité. Ces instruments financiers à terme, bien que faisant l'objet d'une convention cadre de compensation, sont présentés au hors bilan du fait que les flux de trésorerie futurs à payer et à recevoir diffèrent dans le montant du coupon à taux fixe à payer et à recevoir. Les positions présentées dans les tableaux ci-dessus n'entraînent aucun risque de taux résiduel.

V - Notes sur le compte de résultat

Note 12 - PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
<i>(En milliers d'euros)</i>			
Interêts et produits assimilés	236 458	135 138	335 773
Opérations avec les établissements de crédit	35 683	23 499	50 144
Opérations avec la clientèle	148 166	78 371	202 606
Obligations et autres titres à revenu fixe	23 646	14 458	37 575
<i>sur Titres de Placement</i>	15 818	10 144	26 804
<i>sur Titres d'Investissement</i>	7 829	4 314	10 771
Dettes représentées par un titre			
Opérations de Macro-couverture	23 380	13 149	33 616
Autres intérêts	5 583	5 661	11 833
Interêts et charges assimilées	(224 979)	(122 308)	(311 745)
Opérations avec les établissements de crédit	(1 983)	(1 265)	(3 215)
Obligations et autres titres à revenu fixe			
<i>sur Titres de Placement</i>			
<i>sur Titres d'Investissement</i>			
Dettes représentées par un titre	(206 389)	(109 272)	(282 024)
Opérations de Macro-couverture	(11 033)	(6 086)	(14 656)
Autres intérêts	(5 574)	(5 684)	(11 850)
Marge d'interêts	11 479	12 830	24 028

Note 13 - PRODUITS NETS DES COMMISSIONS

	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
<i>(En milliers d'euros)</i>			
Produits de commissions sur :	287	76	274
Opérations avec les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle	287	76	274
Opérations sur titres			
Opérations sur instruments financiers à terme			
Opérations de change			
Engagements de financement et de garantie			
Autres commissions			
Charges de commissions sur :	(108)	(118)	(176)
Opérations avec les établissements de crédit	(25)	(43)	(22)
Opérations sur titres			
Opérations sur instruments financiers à terme	(83)	(75)	(154)
Opérations de change			
Engagements de financement et de garantie			
Autres commissions			
TOTAL	179	(42)	98

Note 14 - RESULTATS NETS SUR OPERATIONS FINANCIERES

(En milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Résultat net des opérations sur titres de transaction			
Résultat sur instruments financiers à terme	31	3 898	5 613
Résultat net des opérations de change	1	11	11
Total des résultats nets sur portefeuille de négociation	32	3 908	5 623
Résultat de cession des titres de placement	251	(3 448)	(5 073)
Autres produits et charges sur titres de placement			
Dotations / reprises sur dépréciations des titres de placement	(277)	215	(1 107)
Total des gains ou pertes nets sur titres de placement	(27)	(3 233)	(6 180)

Note 15 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(En milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Plus-values de cession de prêts			
Autres produits d'exploitation bancaire			
Total des autres produits d'exploitation bancaire	-	-	-
Moins-values de cession de prêts			
Autres charges d'exploitation bancaire			
Total des autres charges d'exploitation bancaire	-	-	-
TOTAL	-	-	-

Note 16 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(En milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Frais de Personnel			
Rémunération du personnel	2 311	2 220	4 802
Charges de retraites et assimilées	225	210	451
Autres charges sociales	998	1 007	2 097
Total des Charges de Personnel	3 534	3 437	7 351
Frais administratifs			
Impôts et taxes	279	1 395	1 364
Services extérieurs	4 716	4 218	7 418
Total des Charges administratives	4 994	5 613	8 783
Refacturation et transferts de charges administratives	(1 279)	(1 357)	(1 696)
Total des Charges générales d'exploitation	7 249	7 693	14 438

Note 17 - GAINS OU (PERTES) SUR ACTIFS IMMOBILISES

(En milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Plus-values de cession réalisées sur titres d'investissement			
Plus-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles			
Reprises des dépréciations			
Total des Gains sur actifs immobilisés	-	-	-
Moins-values de cession réalisées sur titres d'investissement			
Moins-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles		(1)	(1)
Dotations aux dépréciations			
Total des Pertes sur actifs immobilisés	-	(1)	(1)
TOTAL	-	(1)	(1)

Note 18 - IMPOT SUR LES BENEFICES

La méthode générale de l'impôt exigible est la méthode qui a été retenue pour l'établissement des comptes individuels.
Les déficits fiscaux qui s'élevaient à 10,3m€ au 30 juin 2024 n'ont pas fait l'objet de comptabilisation d'actifs d'impôts différés.

Note 19 - PARTIES LIEES

On dénombre, au 30 juin 2024, deux conventions de prestations de services administratifs avec la Société Territoriale et la SO- Foncière, la nouvelle filiale, et une concession de licence pour l'utilisation d'une marque ainsi qu'un bail pour des locaux professionnels, qui ont été conclues entre l'Agence France Locale et l'Agence France Locale - Société Territoriale, à des conditions normales de marché.



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

CAILLIAU DEDOUIT *et Associés*

**CAILLIAU DEDOUIT ET
ASSOCIES**

19, rue Clément Marot 75008
Paris

Agence France Locale S.A

**Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les
comptes intermédiaires résumés**

Période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

CAILLIAU DEDOUIT *et Associés*

**CAILLIAU DEDOUIT ET
ASSOCIÉS**

19, rue Clément Marot
75008 Paris

Agence France Locale S.A

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes intermédiaires résumés

Période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de l'Agence France Locale et en réponse à votre demande qui s'inscrit dans une volonté de donner une information financière élargie aux investisseurs, nous avons effectué un examen limité des comptes intermédiaires résumés de l'Agence France Locale relatifs à la période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes semestriels présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la société au 30 juin 2024, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.



CAILLIAU DEDOUIT *et Associés*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes intermédiaires résumés.

Paris La Défense, le 25 septembre 2024
KPMG SA

Paris, le 25 septembre 2024
CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES

Signé par :
Sophie Meddouri
9A79B510E3DB4F0...

Sophie MEDDOURI
Associée

DocuSigned by:
Sandrine LE MAO
9493753BE8414B3...

Sandrine LE MAO
Associée

2. Comptes semestriels établis selon les normes IFRS

AGENCE FRANCE LOCALE (Comptes consolidés semestriels IFRS)

BILAN

Actif au 30 juin 2024

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2024	31/12/2023
Caisse et banques centrales	5	818 835	975 130
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1	11 120	13 374
Instruments dérivés de couverture	2	717 168	705 064
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3	689 953	591 496
Titres au coût amorti	4	424 967	329 201
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	5	240 345	175 293
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	6	6 815 449	6 576 479
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Actifs d'impôts courants			
Actifs d'impôts différés	7	3 826	4 609
Comptes de régularisation et actifs divers	8	8 902	1 480
Immobilisations incorporelles	9	1 726	1 980
Immobilisations corporelles	9	7 942	961
Écarts d'acquisition			
TOTAL DE L'ACTIF		9 740 233	9 375 067

Passif au 30 juin 2024

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2024	31/12/2023
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	11 096	13 219
Instruments dérivés de couverture	2	685 488	670 607
Dettes représentées par un titre	10	8 613 470	8 262 191
Dettes envers les établissements de crédits et assimilés	11	101 115	133 307
Dettes envers la clientèle			
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		94 864	81 770
Passifs d'impôts courants		415	
Passifs d'impôts différés	7	392	387
Comptes de régularisation et passifs divers	12	3 984	5 312
Provisions	13	145	139
Capitaux propres		229 264	208 136
Capitaux propres part du groupe		229 264	208 136
Capital et réserves liées		225 869	221 700
Réserves consolidées		3 858	(15 252)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(2 420)	(4 051)
Résultat de l'exercice (+/-)		1 957	5 738
Participations ne donnant pas le contrôle			
TOTAL DU PASSIF		9 740 233	9 375 067

COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Intérêts et produits assimilés	14	236 472	135 185	335 866
Intérêts et charges assimilées	14	(224 980)	(122 309)	(311 748)
Commissions (produits)	15	287	76	274
Commissions (charges)	15	(108)	(118)	(176)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	16	(1 227)	2 733	4 071
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	17	251	(3 448)	(5 073)
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	18			
Produits des autres activités				
Charges des autres activités				
PRODUIT NET BANCAIRE		10 694	12 119	23 213
Charges générales d'exploitation	19	(7 213)	(7 769)	(14 513)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	9	(578)	(484)	(1 081)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		2 903	3 866	7 619
Coût du risque	20	(255)	(71)	117
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 648	3 795	7 737
Gains ou pertes nets sur autres actifs	21		(0,1)	0,1
RESULTAT AVANT IMPÔT		2 648	3 795	7 737
Impôt sur les bénéfices	22	(691)	(957)	(1 999)
RESULTAT NET		1 957	2 838	5 738
Participations ne donnant pas le contrôle				
RESULTAT NET PART DU GROUPE		1 957	2 838	5 738
Résultat net de base par action (en euros)		0,82	1,33	2,59
Résultat dilué par action (en euros)		0,82	1,33	2,59

Résultat net et gains ou pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Résultat net	1 957	2 838	5 738
Éléments recyclables ultérieurement en résultat net	(105)	222	(1 577)
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(173)	285	(2 064)
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables			
Impôts liés	67	(63)	487
Éléments non recyclables en résultat	1 736	(1 953)	2 542
Réévaluation au titre des régimes à prestations définies			
Réévaluation des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 314	(2 604)	3 389
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables			
Impôts liés	(579)	651	(847)
Total des gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres	1 630	(1 730)	965
Résultat net et gains ou pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres	3 587	1 108	6 703

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Réserves liées au capital	Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global				Résultat de l'exercice	Capitaux propres – part du groupe	Capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres consolidés
				Recyclables		Non Recyclables					
				Variation de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie, nette d'impôt	Réévaluation au titre des régimes à prestations définies	Autres éléments non recyclables au compte de résultat				
<i>(En milliers d'euros)</i>											
Capitaux propres au 1er janvier 2023	207 600	-	(18 010)	(1 546)	-	-	(3 470)	2 758	187 333	-	187 333
Augmentation de capital	14 100								14 100		14 100
Elimination des titres auto-détenus											
Affectation du résultat 2022			2 758					(2 758)			
Distributions 2023 au titre du résultat 2022											
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	14 100	-	2 758	-	-	-	-	(2 758)	14 100	-	14 100
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres				(1 959)					(1 959)		(1 959)
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au compte de résultat				(105)					(105)		(105)
Réévaluation des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables							3 389		3 389		3 389
Variations des écarts actuariels sur indemnités de départ en retraite											
Impôts liés				487				(847)	(360)		(360)
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	(1 577)	-	-	2 542	-	965	-	965
Résultat net au 31 décembre 2023								5 738	5 738		5 738
Sous-total	-	-	-	(1 577)	-	-	2 542	5 738	6 703	-	6 703
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle											
Capitaux propres au 31 décembre 2023	221 700	-	(15 252)	(3 123)	-	-	(928)	5 738	208 136	-	208 136
Augmentation de capital	17 541 ⁽¹⁾								17 541		17 541
Elimination des titres auto-détenus											
Affectation du résultat 2023			5 738					(5 738)			
Distributions 2024 au titre du résultat 2023											
Autres variations	(13 372) ⁽²⁾		13 372								
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	4 169	-	19 110	-	-	-	-	(5 738)	17 541	-	17 541
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables				(366)					(366)		(366)
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au compte de résultat				194					194		194
Réévaluation des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables							2 314		2 314		2 314
Variations des écarts actuariels sur indemnités de départ en retraite											
Impôts liés				67				(579)	(511)		(511)
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	(105)	-	-	1 736	-	1 630	-	1 630
Résultat net au 30 juin 2024								1 957	1 957		1 957
Sous-total	-	-	-	(105)	-	-	1 736	1 957	3 587	-	3 587
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle											
Capitaux propres au 30 juin 2024	225 869	-	3 858	(3 228)	-	-	808	1 957	229 264	-	229 264

(1) Le capital social de l'Agence France locale qui s'élève au 30 juin 2024 à 225 869 317,15€ est composé de 2 397 315 actions. L'Agence a procédé à deux augmentations de capital au cours du premier semestre de l'année 2024 au profit de la Société Territoriale, sa société mère. Elle ont été souscrites le 14 mars pour 9 550k€ et le 28 juin pour 7 991k€.

Le 27 juin 2024 l'Agence a procédé à une réduction de capital grâce à la diminution de la valeur nominale de ses actions qui est passée de 100€ à 94,2176€ conduisant ainsi à une diminution du capital social de 13 372k€. Cette diminution de 13 372k€ a permis l'absorption du report à nouveau débiteur inscrit dans les comptes suite aux décisions de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2024.

Tableau de flux de trésorerie

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2024	31/12/2023
Résultat avant impôts	2 648	7 737
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	578	1 081
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	255	(117)
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	(10 831)	(4 878)
+/- Produits/(Charges) des activités de financement	(33 713)	(46 776)
+/- Autres mouvements	26 617	(14 802)
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	(17 093)	(65 492)
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	(286 332)	(1 670 641)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(20 707)	150 146
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(2 632)	163
- Impôts versés		
= Diminution/Augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(309 671)	(1 520 331)
= TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	(324 117)	(1 578 087)
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(191 442)	115 606
+/- Flux liés aux immeubles de placement		
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(12 736)	(737)
= TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	(204 178)	114 869
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	17 541	14 100
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	451 505	1 287 355
= TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	469 046	1 301 455
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)		
Augmentation/Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	(59 249)	(161 763)
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	(324 117)	(1 578 087)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(204 178)	114 869
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	469 046	1 301 455
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	985 665	1 147 429
Caisse, banques centrales (actif & passif)	974 861	1 134 476
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	10 804	12 953
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	926 416	985 665
Caisse, banques centrales (actif & passif)	818 630	974 861
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	107 786	10 804
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	(59 249)	(161 763)

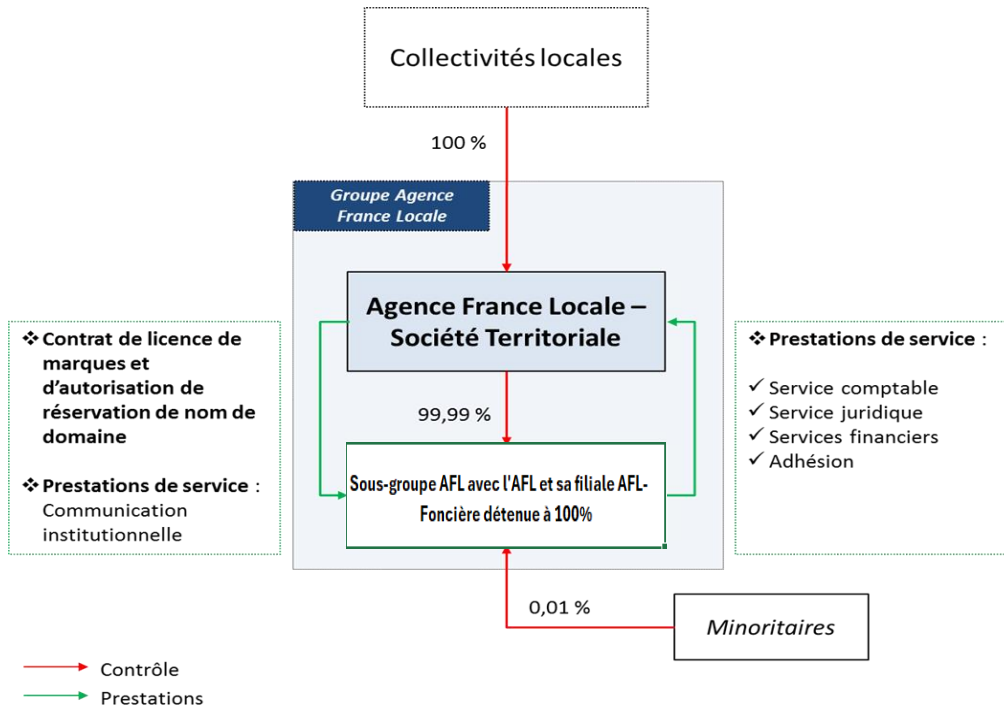
Cadre général

Présentation de l'AFL (« l'Agence »)

L'AFL (« l'Agence ») est la filiale de l'Agence France Locale - Société Territoriale (« AFL ST »).

L'AFL ST est une Société Anonyme à Conseil d'administration, dont l'actionariat est constitué exclusivement de Collectivités qui ont la qualité de Membre du Groupe AFL. L'AFL ST est l'actionnaire majoritaire de l'Agence. L'Agence est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

Le schéma ci-dessous présente la structure du Groupe AFL :



I - Contexte de publication

Les comptes semestriels ont été arrêtés par le Directoire en date du 10 septembre 2024.

II - Faits caractéristiques du semestre

La production de prêts à moyen et long terme réalisée par l'AFL au premier semestre 2024 s'est élevée à 622 millions d'euros contre 525 millions d'euros au premier semestre 2023. Cette nouvelle hausse du volume de production d'une année sur l'autre s'explique par deux phénomènes ; l'augmentation régulière du nombre de collectivités locales Membres du Groupe AFL, et le maintien d'une bonne dynamique d'investissement des collectivités locales françaises.

En janvier 2024, une émission syndiquée de 750 millions d'euros à 10 ans a été réalisée avec succès. Dans le cadre de sa stratégie de diversification, l'AFL a effectué pour la première fois, une émission libellée en franc suisse, pour un montant de 110 millions à 10 ans, puis une nouvelle émission libellée en livre sterling, pour un montant de 250 millions à 3 ans. Ces deux transactions se sont effectuées dans de bonnes conditions, contribuant ainsi à améliorer le mix des ressources de l'AFL et à renforcer son image auprès de la communauté des investisseurs. Enfin, l'AFL a poursuivi ses levées de fonds sous forme de placements privés avec notamment l'émission de 6 transactions remboursables de manière anticipée, à une date fixée contractuellement, pour un total de 221 millions d'euros, avec comme principal caractéristique un avantage important en termes de coût.

Au cours du premier semestre 2024, l'AFL-ST, poursuivant son objet social, a souscrit au capital de l'AFL à hauteur de 17,5 millions d'euros dans le cadre de deux augmentations de capital, portant ainsi le capital social de l'AFL de 221,7 millions d'euros au 1er janvier 2024 à 225,9 millions d'euros au 30 juin 2024. Le Groupe AFL compte désormais 878 membres. Le 27 juin 2024 l'AFL a procédé à une réduction de capital grâce à la diminution de la valeur nominale de ses actions afin d'apurer son report à nouveau dans ses comptes sociaux.

L'AFL a créé au cours du premier semestre 2024 une filiale détenue à 100% dont l'objet principal est l'acquisition d'un immeuble situé dans le quartier Lyon - Part Dieu. Il s'agit d'un immeuble en pleine réhabilitation qui est, de très haute qualité environnementalement parlant. Il abritera le siège social de l'AFL à compter de 2026.

Le premier semestre 2024 marque un tassement de la marge nette d'intérêt (MNI), à 11 492K€ contre 12 876K€ au 30 juin 2023, niveau qui avait alors bénéficié, en premier lieu, d'un fixing anormal de l'indice Euribor 3 mois le 20 mars 2023, en second lieu, de la hausse de la rémunération des actifs à taux variable en remplacement des fonds propres, et enfin, d'une meilleure rémunération des dépôts de la réserve de liquidité. Aux revenus d'intérêts s'ajoutent des commissions d'engagement et de non-utilisation sur les lignes de trésorerie d'un montant de 287K€, contre 76K€ au premier semestre 2023 et des plus-values de cession de titres de placement de 282K€, après prise en compte du résultat de cessation de relations de couverture des titres, contre 450K€ au premier semestre 2023. Enfin, le résultat de la comptabilité de couverture représente une charge de 1 230K€ contre 2 708K€ au 30 juin 2023.

Il en résulte un produit net bancaire qui s'établit à 10 694K€ au 30 juin 2024 à comparer à 12 119K€ au 30 juin 2023.

Au 30 juin 2024, les revenus d'intérêts se décomposent comme suit :

- 160,5 millions d'euros de revenus d'intérêts nets des instruments de couverture, sur l'encours de crédits pour le premier semestre 2024, contre 85,4 millions d'euros au premier semestre 2023. Cette forte progression des revenus d'intérêts s'explique d'une période sur l'autre, par l'augmentation importante du volume de crédits ainsi que par l'évolution des taux d'intérêts à court terme.
- 57,4 millions d'euros de revenus d'intérêts nets des instruments de couverture, sur les actifs de la réserve de liquidité et de gestion du collatéral pour le premier semestre 2024, contre 36,7 millions d'euros de charges d'intérêts au premier semestre 2023. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des taux d'intérêt sur la période, alors que l'encours de la réserve de liquidité est resté relativement stable.
- 206,4 millions d'euros de charges d'intérêts nets des instruments de couverture, sur l'encours de dettes que l'AFL porte au bilan, contre 109,3 millions d'euros de revenus d'intérêts au premier semestre 2023. Ce quasi doublement des intérêts de la dette s'explique là aussi, par l'effet combiné de l'accroissement du volume de la dette et de la hausse des taux d'intérêts à court terme d'une période sur l'autre.

Au cours de la période, la gestion de portefeuille de la réserve de liquidité a généré 282K€ de résultat sur les cessions de titres de placement net de l'annulation des instruments de couverture de taux d'intérêts des titres avant fait l'objet de cessions. A titre comparatif, la gestion de portefeuille avait permis de générer un montant net de plus-values de cessions de 450K€ au premier semestre 2023.

Au 30 juin 2024, le résultat net de la comptabilité de couverture s'élève à -1 230K€ contre 2 708K€ au 30 juin 2023. Il est constitué de deux éléments ; d'une part de produits de cessation des couvertures de taux d'intérêt liés aux cessions de titres mentionnées précédemment pour 31K€ et d'autre part de la somme des écarts de juste valeur des éléments couverts et de leurs instruments de couverture pour -1 261K€. Parmi ces écarts, -428K€ se rapportent à des différences de valorisation sur des instruments de couverture en taux classés en macro-couverture, et -833K€ se rapportent à des différences de valorisations d'instruments de couverture en taux classés en micro-couverture et libellés en euro. En effet, il subsiste, en tant qu'inefficacités de couverture, des écarts latents de valorisations entre les éléments couverts et les instruments de couverture dont l'une des composantes provient d'une pratique de place conduisant à une asymétrie de valorisation entre d'une part les instruments de couverture collatéralisés quotidiennement et actualisés sur une courbe €STR, et d'autre part, les éléments couverts actualisés sur une courbe Euribor. Il est à noter qu'il s'agit cependant d'un résultat latent.

Au 30 juin 2024, les charges générales d'exploitation ont représenté 7 213K€ contre 7 769K€ au 30 juin 2023. Elles comptent pour 3 567K€ de charges de personnel, à comparer à celles du premier semestre de l'exercice précédent, qui s'élevaient à 3 429K€. Les charges générales d'exploitation comprennent également les charges administratives, qui s'établissent à 3 647K€, après refacturation à la Société Territoriale, contre 4 340K€ au 30 juin 2023. Cette réduction des charges administratives de 693K€ s'explique essentiellement par la baisse des impôts et taxes, parmi lesquels les contributions aux organismes de régulation bancaires, qui représentent 37K€ au 30 juin 2024 alors qu'elles s'élevaient à 1 295K€ au premier semestre 2023, en raison de la disparition de la contribution 2024 au Fonds de résolution unique. Celle-ci représentait 1 258K€ en 2023. Hors impôts et taxes, les charges administratives progressent de 423K€. Cette hausse provient de l'augmentation des honoraires de conseils, des honoraires juridiques et des redevances informatiques.

Après dotations aux amortissements, le résultat brut d'exploitation au 30 juin 2024 s'établit à 2 903K€ contre 3 868K€ pour le premier semestre 2023.

Le coût du risque relatif aux dépréciations ex-ante pour pertes attendues (expected credit losses - ECL) sur les actifs financiers au titre d'IFRS 9 représente une charge de 255K€ sur le premier semestre 2024 à comparer aux dépréciations de 71K€ sur le premier semestre 2023. Cette augmentation du coût du risque provient essentiellement de l'augmentation des encours et pour partie d'une dégradation des hypothèses retenues pour la construction des scénarii macro-économiques par classe d'actifs afin de tenir compte d'une évolution défavorable des risques macro-économiques et géostratégiques. Le stock des dépréciations s'établit à 1 413K€ au 30 juin 2024 contre 1 347K€ au 30 juin 2023.

Après l'imputation du coût du risque issu de l'application de la norme IFRS 9, le résultat d'exploitation au 30 juin 2024, s'établit à 2 648K€, à comparer à 3 795K€ au 30 juin 2023.

Enfin, les charges d'impôt sur 2023 s'élèvent à 691K€. Elles comprennent :

- 415K€ de charges d'impôt exigible ;
- 276K€ de charges d'impôts différés dont 540K€ de charges liées à la réduction d'actifs d'impôts différés, se rapportant à l'activation des déficit fiscaux antérieurement constitués, et 264k€ de produits d'impôt différé liés aux retraitements de consolidation qui sont en majorité issus des charges d'inefficacité de couverture.

Après prise en compte des charges d'impôts, le résultat net au 30 juin 2024 s'élève à 1 957K€ contre 2 838K€ au 30 juin 2023.

Evénements post clôture

Aucun événement majeur susceptible d'avoir une incidence sur les comptes présentés n'est intervenu sur le début du deuxième semestre de l'exercice 2024.

III - Principes et méthodes applicables par L'AFL, jugements et estimations utilisés

L'Agence a décidé de publier un jeu de comptes consolidés selon le référentiel IFRS. La présente publication est une publication volontaire, le référentiel d'établissement des comptes étant de manière constante, conformément à la législation applicable en France, le référentiel comptable français.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2024 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des gestionnaires et des préparateurs notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments. Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs : fluctuation des taux d'intérêt et de change, conjoncture économique, modification de la réglementation ou de la législation, etc... de sorte que les résultats définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir une incidence sur les comptes.

L'évaluation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés fait appel à des modèles utilisant des données de marché observables pour la plupart des instruments négociés de gré à gré. La détermination de certains instruments comme les prêts qui ne sont pas traités sur un marché actif repose sur des techniques d'évaluation qui, dans certains cas, intègrent des paramètres jugés non observables.

Une information sur la juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût est donnée en annexe.

Application du référentiel IFRS

Conformément à la norme IFRS 1 Première adoption des normes internationales d'information financière et en application du règlement européen 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen l'Agence a établi ses états financiers en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2017 et tel qu'adopté par l'Union européenne et d'application obligatoire à cette date. Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et SIC (Standing Interpretations). Les états de synthèse sont établis selon le format proposé par l'Autorité des Normes Comptables dans sa recommandation n°2017-02 du 2 juin 2017 relative au format des comptes des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB, dont l'application est d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024

- amendements à IFRS 16 « contrats de locations – obligation locative découlant d'une cession-bail : cet amendement apporte des clarifications sur l'évaluation ultérieure des transactions de cession- bail lorsque la cession initiale du bien répond aux critères d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » pour être comptabilisée comme une vente. Cet amendement précise en particulier comment évaluer ultérieurement la dette de location résultant de ces transactions de cession-bail, constituée de paiements de loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux.

- amendements à IAS 7 et IFRS 7 Accords de financement de fournisseurs : publié par l'IASB en mai 2023, adoptés par l'Union européenne le 15 mai 2024 (règlement UE n°2024/1317) et d'application immédiate aux exercices débutant à compter du 1er janvier 2024, ces amendements précisent les exigences en matière d'informations à fournir afin d'améliorer les exigences actuelles, qui visent à aider les accords de financement avec les fournisseurs sur les passifs, les flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité d'une entité.

Ces amendements n'ont pas eu d'impact sur les états financiers de l'AFL.

Textes de l'IASB et de l'IFRIC adoptés par l'Union européenne applicables par anticipation

L'AFL a décidé de ne pas appliquer par anticipation les normes suivantes :

- amendements à IAS 21 « effets des variations des cours des monnaies étrangères : ces amendements précisent les situations dans lesquelles une monnaie est considérée comme convertible, ainsi que les modalités d'évaluation du cours de change d'une monnaie non convertible. Ils complètent également les informations à communiquer en annexes des états financiers lorsqu'une devise n'est pas convertible. Le Groupe ne sera pas concerné par ces amendements car il ne réalise pas d'opérations dans des devises non convertibles.

- amendements à IAS 1 Présentation des états financiers : cet amendement est d'application immédiate aux exercices débutant à compter du 1er janvier 2024, ces amendements précisent les critères distinctifs entre, d'une part, les passifs courants et, d'autre part, les passifs non courants. Ces amendements n'ont pas d'incidence sur les états financiers consolidés du Groupe étant donné que ce dernier présente ses actifs et ses passifs par ordre de liquidité, comme la plupart des établissements de crédit.

Ces amendements n'auraient pas d'impact sur les états financiers de l'AFL.

IV - Règles et méthodes comptables

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe dans les états financiers intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Périmètre de consolidation

L'AFL a créé au cours du premier semestre 2024 une filiale détenue à 100% dont l'objet principal est l'acquisition d'un immeuble situé dans le quartier Lyon - Part Dieu. Cette nouvelle filiale est consolidée pour la première fois dans le Groupe avec la méthode de l'intégration globale.

L'AFL d'un point de vue de ses comptes consolidés est organisé comme suit :

- La société mère du Groupe est l'AFL
- L'AFL Foncière, entité sur laquelle l'AFL exerce un contrôle exclusif est consolidée avec la méthode de l'intégration globale

Les comptes consolidés AFL constituent un palier qui est consolidé au niveau du groupe AFL dont la société-mère est l'AF-ST.

V - Notes sur le bilan

Note 1 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR LE RESULTAT

	30/06/2024		31/12/2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	11 120	11 096	13 374	13 219
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Total Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	11 120	11 096	13 374	13 219

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

	30/06/2024		31/12/2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Instruments de capitaux propres				
Titres de dettes				
Prêts et avances				
Instruments dérivés	11 120	11 096	13 374	13 219
Total Actifs financiers détenus à des fins de transaction	11 120	11 096	13 374	13 219

	30/06/2024				31/12/2023			
	Notionnel		Juste valeur		Notionnel		Juste valeur	
	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative
<i>(En milliers d'euros)</i>								
OPÉRATIONS FERMES	199 200	199 200	11 120	11 096	276 700	276 700	13 374	13 219
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats de taux d'intérêts								
Autres contrats								
Marchés gré à gré	199 200	199 200	11 120	11 096	276 700	276 700	13 374	13 219
Swaps de taux d'intérêts	199 200	199 200	11 120	11 096	276 700	276 700	13 374	13 219
FRA								
Swaps de devises								
Autres contrats								
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-

Les dérivés classés dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction ne représentent pas des prises de position de taux d'intérêts avec un profil de prise de bénéfices à court terme. Il s'agit de dérivé de couverture de juste valeur du portefeuille-titre en position emprunteur du taux fixe qui ont été neutralisés par des dérivés prêteur du taux fixe. Ces contrats passés en chambre de compensation présentent des positions rigoureusement symétriques en terme de taux, de change et de maturité. Ces actifs et passif financiers bien que faisant l'objet d'une convention cadre de compensation sont présentés à l'actif et au passif du fait que les flux de trésorerie futurs à payer et à recevoir diffèrent dans le montant du coupon à taux fixe à payer et à recevoir. Les positions présentées dans les tableaux ci-dessus n'entraînent aucun risque résiduel de taux et de change, leur différence de juste valeur ne provient que de flux de trésorerie à payer ou à recevoir.

Note 2 - INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

Par type de couverture

	30/06/2024		31/12/2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Dérivés désignés comme couverture de juste valeur	600 119	655 840	593 493	636 719
Dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie				
Dérivés désignés comme couverture de portefeuilles	117 049	29 647	111 571	33 888
Total Instruments dérivés de couverture	717 168	685 488	705 064	670 607

Dérivés désignés comme couverture de juste valeur

	30/06/2024				31/12/2023			
	Notionnel		Juste valeur		Notionnel		Juste valeur	
	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative
<i>(En milliers d'euros)</i>								
OPÉRATIONS FERMES	9 587 739	6 149 426	600 119	655 840	9 235 506	5 576 037	593 493	636 719
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés gré à gré	9 587 739	6 149 426	600 119	655 840	9 235 506	5 576 037	593 493	636 719
Swaps de taux d'intérêts	8 078 749	5 993 169	566 754	555 822	8 163 407	5 438 876	581 959	518 852
FRA								
Swaps de devises	1 508 991	156 257	33 365	100 018	1 072 099	137 162	11 534	117 867
Autres contrats								
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-

Dérivés désignés comme couverture de portefeuille

	30/06/2024				31/12/2023			
	Notionnel		Juste valeur		Notionnel		Juste valeur	
	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative
<i>(En milliers d'euros)</i>								
OPÉRATIONS FERMES	175 870	1 195 260	117 049	29 647	178 010	1 123 745	111 571	33 888
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés gré à gré	175 870	1 195 260	117 049	29 647	178 010	1 123 745	111 571	33 888
Contrats de taux d'intérêts								
Autres contrats								
Swaps de taux d'intérêts	175 870	1 195 260	117 049	29 647	178 010	1 123 745	111 571	33 888
FRA								
Swaps de devises								
Autres contrats								
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-

PORTEFEUILLE

Note 3 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

Titres à revenu fixe par nature

	30/06/2024	31/12/2023
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Effets publics et titres assimilés	538 084	495 891
Obligations	151 869	95 604
Autres titres à revenu fixe		
VALEURS NETTES AU BILAN	689 953	591 496
Dont dépréciations pour pertes de crédit attendues	(510)	(413)
Dont gains et pertes latents	(46 666)	(40 073)

Pertes attendues liées au portefeuille-titres	Pertes attendues à 12 mois	Pertes attendues à maturité		Pertes avérées à maturité
		Individuelles	collectives	
Pertes attendues au 31 décembre 2023	(413)	-	-	-
<i>Transfert de 12 mois à maturité</i>				
<i>Transfert de maturité à 12 mois</i>				
<i>Transfert de pertes attendues à avérées</i>				
Total des mouvements de transfert	-	-	-	-
Variation attribuable aux instruments financiers comptabilisés sur la période	(97)	-	-	-
<i>Sur acquisitions</i>	(104)			
<i>Réévaluation des paramètres</i>	(14)			
<i>Passage en pertes</i>				
<i>Sur cessions</i>	21			
Pertes attendues au 30 juin 2024	(510)	-	-	-

Titres à revenu fixe par contrepartie

	30/06/2024	31/12/2023
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Administrations publiques	452 996	409 455
Etablissements de crédit et autres entreprises financières	235 960	182 041
Entreprises non financières	997	-
VALEURS NETTES AU BILAN	689 953	591 496

Les expositions sur les Etablissements de crédit, les autres entreprises financières et les entreprises non financières comptent 54 717k€ de titres garantis par des Etats de l'Espace Economique Européen.

Mouvements sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	Montant au 31/12/2023	Acquisit.	Rembst. ou cessions	Autres mouvements	Variation de juste valeur enregistrée en capitaux propres	Variation des Intérêts courus	Amort. Primes/Décotes	Total 30/06/2024
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Effets publics et titres assimilés	495 891	272 143	(219 681)	(3 074)	(6 453)	(1 354)	611	538 084
Obligations	95 604	87 110	(31 397)		(230)	495	287	151 869
Autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	591 496	359 253	(251 078)	(3 074)	(6 683)	(858)	898	689 953

Note 4 - TITRES AU COUT AMORTI

Titres à revenu fixe par nature

(En milliers d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
Effets publics et titres assimilés	417 917	322 052
Obligations	7 049	7 149
Autres titres à revenu fixe		
VALEURS NETTES AU BILAN	424 967	329 201
Dont dépréciations pour pertes de crédit attendues	(440)	(326)

Pertes attendues liées au portefeuille-titres au coût amorti	Pertes attendues à 12 mois	Pertes attendues à maturité		Pertes avérées à maturité
		Individuelles	collectives	
Pertes attendues au 31 décembre 2023	(326)	-	-	-
Transfert de 12 mois à maturité				
Transfert de maturité à 12 mois				
Transfert de pertes attendues à avérées				
Total des mouvements de transfert	-	-	-	-
Variation attribuable aux instruments financiers comptabilisés sur la période	(114)	-	-	-
Sur acquisitions	(119)			
Réévaluation des paramètres	(4)			
Passage en pertes				
Sur titres arrivés à échéance	9			
Pertes attendues au 30 juin 2024	(440)	-	-	-

Titres à revenu fixe par contrepartie

(En milliers d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
Administrations publiques	226 280	175 107
Etablissements de crédit et autres entreprises financières	193 775	154 093
Entreprises non financières	4 912	
VALEURS NETTES AU BILAN	424 967	329 201

Les expositions sur les Etablissements de crédit, les autres entreprises financières et les entreprises non financières comptent 166 169k€ de titres garantis par des Etats de l'Espace Economique Européen.

Mouvements sur actifs financiers au coût amorti

(En milliers d'euros)	Total 31/12/2023	Acquisit.	Rembst. ou cessions	Autres mouvements	Réévaluation en taux	Variation des Intérêts courus	Amort. Primes/Décotes	Variation pertes attendues	Total 30/06/2024
Effets publics et titres assimilés	322 052	118 853	(22 313)	561	(995)	(467)	342	(114)	417 917
Obligations	7 149	-	-	(46)	(36)	(1)	(17)	0,04	7 049
Autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	329 201	118 853	(22 313)	515	(1 031)	(468)	325	(114)	424 967

Note 5 - CREANCES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Dépôts auprès des Banques centrales

(En milliers d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
Dépôts à vue	818 886	975 186
Autres avoirs		
Total Caisse, Banques centrales	818 886	975 186
Dépréciations	(51)	(56)
VALEURS NETTES AU BILAN	818 835	975 130

Prêts et créances sur établissements de crédit

	30/06/2024	31/12/2023
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Comptes et prêts		
- à vue	108 130	10 836
- à terme	60 698	60 692
Appels de marge et autres dépôts de garantie versés	71 541	103 784
Titres reçus en pension livrée		
TOTAL	240 369	175 312
Dépréciations pour pertes de crédit attendues	(24)	(19)
VALEURS NETTES AU BILAN	240 345	175 293

Note 6 - PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

	30/06/2024	31/12/2023
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Crédits de trésorerie	109 097	79 647
Autres crédits	6 706 719	6 497 162
Opérations avec la clientèle avant dépréciation	6 815 816	6 576 809
Dépréciations pour pertes de crédit attendues	(368)	(329)
VALEURS NETTES AU BILAN	6 815 449	6 576 479
<i>Dont dépréciations individuelles</i>	(368)	(329)
<i>Dont dépréciation collective</i>		

Pertes attendues liées au portefeuille de prêts et créances	Pertes attendues à 12 mois	Pertes attendues à maturité		Pertes avérées à maturité
		Individuelles	collectives	
Pertes attendues au 31 décembre 2023	(309)	(96)	-	-
<i>Transfert de 12 mois à maturité</i>				
<i>Transfert de maturité à 12 mois</i>	(8)	8		
<i>Transfert de pertes attendues à avérées</i>				
Total des mouvements de transfert	(8)	8	-	-
Variation attribuable aux instruments financiers comptabilisés sur la période	(48)	10	-	-
<i>Sur nouvelle production ou acquisition</i>	(36)			
<i>Réestimation des paramètres</i>	(25)	10		
<i>Passage en pertes</i>				
<i>Amortissement de Prêts</i>	14	0,1		
Pertes attendues au 30 juin 2024	(364)	(78)	-	-

SYNTHESE DES DEPRECIATIONS SUR ACTIFS FINANCIERS

(En milliers d'euros)	31/12/2023	Dotations	Reprises disponibles	Dot/Reprises nettes	Reprises utilisées	30/06/2024
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres						
Dépréciations sur encours sains	413	118	(21)	97		510
Dépréciations sur encours dégradés	-					-
Dépréciations sur encours douteux	-					-
Total	413	118	(21)	97		510
Actifs financiers au coût amorti						
Dépréciations sur encours sains	635	185	(15)	170		805
Dépréciations sur encours dégradés	95	(10)	(8)	(18)		77
Dépréciations sur encours douteux	-					-
Total	730	175	(23)	152		882

CLASSEMENT DES ACTIFS FINANCIERS PAR NIVEAU DE RISQUE

(En milliers d'euros)	Montant Brut			Dépréciations			Montant Net
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 1	Etape 2	Etape 3	
Dépôts auprès des Banques centrales	818 886			(51)			818 835
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	690 463			(510)			689 953
Titres au coût amorti	425 407			(440)			424 967
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	240 369			(24)			240 345
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	6 737 772	78 044	-	(452)	84	-	6 815 449

Note 7 - ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES

Les mouvements sur les comptes d'impôts différés sont les suivants :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2024	31/12/2023
Solde net d'impôt différé au 1er janvier	4 222	6 175
<i>Dont actifs d'impôts différés</i>	4 609	6 641
<i>Dont passifs d'impôts différés</i>	387	467
Enregistré au compte de résultat	(276)	(1 593)
<i>(Charge)/produit d'impôt différés au compte de résultat</i>	(276)	(1 593)
Enregistré en capitaux propres	(511)	(360)
<i>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	67	487
<i>Couverture de flux de trésorerie</i>	(579)	(847)
<i>Autres variations</i>		
Solde net d'impôt différé au	3 435	4 222
<i>Dont actifs d'impôts différés</i>	3 826	4 609
<i>Dont passifs d'impôts différés</i>	392	387

Les actifs et passifs d'impôts différés proviennent des postes suivants :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2024	31/12/2023
<i>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	1 246	1 179
<i>Couverture de flux de trésorerie</i>		309
<i>Déficits fiscaux reportables</i>	2 580	3 121
<i>Autres différences temporaires</i>		
TOTAL IMPOTS DIFFERES ACTIFS	3 826	4 609

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2024	31/12/2023
<i>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>		
<i>Couverture de flux de trésorerie</i>	269	
<i>Autres différences temporaires</i>	123	387
TOTAL IMPOTS DIFFERES PASSIFS	392	387

Note 8 - AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2024	31/12/2023
Autres Actifs		
<i>Dépôts et cautionnement</i>	5 877	453
<i>Autres débiteurs divers</i>	1 981	546
<i>Dépréciation des autres actifs</i>		
TOTAL	7 858	1 000
Comptes de régularisation		
<i>Charges constatées d'avance</i>	748	257
<i>Autres produits à recevoir</i>	88	
<i>Comptes d'encaissement</i>		
<i>Autres comptes de régularisation</i>	209	224
TOTAL	1 044	480
TOTAL AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION	8 902	1 480

Note 9 - DETAIL DES IMMOBILISATIONS*(En milliers d'euros)*

Incorporelles	31/12/2023	Acquisit.	Cessions	Transferts	Dotations aux Amort. et provisions	Autres variations	30/06/2024
Immobilisations incorporelles							
Frais de développement	12 930	213				129	13 272
Autres immobilisations incorporelles	163						163
Immobilisations incorporelles en cours	134	-				(129)	5
Valeur brute des immobilisations incorporelles	13 227	213	-	-	-	-	13 440
Amortissement et Dépréciation des imm. incorporelles	(11 247)				(468)		(11 714)
Valeur nette des immobilisations incorporelles	1 980	213	-	-	(468)	-	1 726

Corporelles	31/12/2023	Acquisit.	Cessions	Dotations aux Amort. et provisions	Autres variations	30/06/2024
Baux commerciaux	1 347					1 347
Autres immobilisations corporelles	490	7 091				7 581
Valeur brute des immobilisations corporelles	1 837	7 091	-	-	-	8 928
Amortissement et Dépréciation des imm. corporelles	(875)			(110)		(985)
Valeur nette des immobilisations corporelles	961	7 091	-	(110)	-	7 942

Note 10 - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE*(En milliers d'euros)*

	30/06/2024	31/12/2023
Titres de créances négociables	243 771	385 077
Emprunts obligataires	8 369 699	7 877 115
Autres dettes représentées par un titre		
TOTAL	8 613 470	8 262 191

Note 11 - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS ET ASSIMILÉS*(En milliers d'euros)*

	30/06/2024	31/12/2023
Comptes et prêts		
- à vue	0,005	0,004
- à terme		
Appels de marge et autres dépôts de garantie reçus	101 115	133 307
Titres reçus en pension livrée		
TOTAL	101 115	133 307

Note 12 - AUTRES PASSIFS et COMPTES DE REGULARISATION*(En milliers d'euros)*

	30/06/2024	31/12/2023
Autres Passifs		
Autres créiteurs divers	2 328	3 044
Total	2 328	3 044
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement	280	290
Autres charges à payer	1 349	1 950
Produits constatés d'avance		
Autres comptes de régularisation	27	28
Total	1 656	2 268
TOTAL AUTRES PASSIFS et COMPTES DE REGULARISATION	3 984	5 312

Note 13 - PROVISIONS

(En milliers d'euros)	Solde au 31/12/2023	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 30/06/2024
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour risques de contrepartie	15	22		(16)		22
Provisions pour litiges						
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	124					124
Provisions pour autres charges de personnel à long terme						
Provisions pour autres risques et charges						
TOTAL	139	22	-	(16)	-	145

ENGAGEMENTS

(En milliers d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
Engagements donnés	1 027 073	893 312
Engagements de financement	960 521	832 095
<i>En faveur d'établissements de crédit</i>		
<i>En faveur de la clientèle</i>	960 521	832 095
Engagements de garantie	66 552	61 217
<i>Engagements d'ordre d'établissements de crédit</i>		
<i>Engagements d'ordre de la clientèle</i>	66 552	61 217
Engagements sur titres		
<i>Titres à livrer à l'émission</i>		
<i>Autres titres à livrer</i>		
Engagements reçus	1 759	1 827
Engagements de financement		
<i>Engagements reçus d'établissements de crédit</i>		
Engagements de garantie	1 759	1 827
<i>Engagements reçus d'établissements de crédit</i>		
<i>Engagements reçus de la clientèle</i>	1 759	1 827
Engagements sur titres		
<i>Titres à recevoir</i>		

Provisions sur les engagements de hors-bilan

Pertes attendues liées aux engagements de financement et de garanties	Pertes attendues à 12 mois	Pertes attendues à maturité		Pertes avérées à maturité
		Individuelles	collectives	
Pertes attendues au 31 décembre 2023	15	-	-	-
<i>Transfert de 12 mois à maturité</i>				
<i>Transfert de maturité à 12 mois</i>				
<i>Transfert de pertes attendues à avérées</i>				
Total des mouvements de transfert	-	-	-	-
Variation attribuable aux instruments financiers comptabilisés sur la période	6			
<i>Dotations</i>	22			
<i>Reprises utilisées</i>				
<i>Reprises non utilisées</i>	(16)			
Pertes attendues au 30 juin 2024	22	-	-	-

VI - Notes sur le compte de résultat

Note 14 - PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

(En milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Interêts et produits assimilés	236 472	135 185	335 866
Opérations avec les établissements de crédit	35 697	23 546	50 237
Opérations avec la clientèle	148 166	78 371	202 606
Obligations et autres titres à revenu fixe	23 646	14 458	37 575
<i>sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	15 621	9 915	26 228
<i>sur actifs financiers au coût amorti</i>	8 026	4 543	11 347
Dettes représentées par un titre			
Opérations de Macrocouverture	23 380	13 149	33 616
Autres intérêts	5 583	5 661	11 833
Interêts et charges assimilées	(224 980)	(122 309)	(311 748)
Opérations avec les établissements de crédit	(1 983)	(1 265)	(3 215)
Obligations et autres titres à revenu fixe			
<i>sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>			
<i>sur actifs financiers au coût amorti</i>			
Dettes représentées par un titre	(206 390)	(109 274)	(282 028)
Opérations de Macrocouverture	(11 033)	(6 086)	(14 656)
Autres intérêts	(5 574)	(5 684)	(11 850)
Marge d'intérêts	11 492	12 876	24 118

Note 15 - PRODUITS NETS DES COMMISSIONS

(En milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Produits de commissions sur :	287	76	274
Opérations avec les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle			
Opérations sur titres			
Opérations sur instruments financiers à terme			
Opérations de change			
Engagements de financement et de garantie	287	76	274
Autres commissions			
Charges de commissions sur :	(108)	(118)	(176)
Opérations avec les établissements de crédit	(25)	(43)	(22)
Opérations sur titres			
Opérations sur instruments financiers à terme	(83)	(75)	(154)
Opérations de change			
Engagements de financement et de garantie			
Autres commissions			
Produits nets des commissions	179	(42)	98

Note 16 - GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(En milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Résultat net des opérations sur portefeuille de transaction	3	15	16
Résultat net de comptabilité de couverture	(1 230)	2 708	4 043
Résultat net des opérations de change	0,4	10	11
TOTAL	(1 227)	2 733	4 071

Analyse du résultat net de la comptabilité de couverture

(En milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Couvertures de juste valeur			
Changement de juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert	72 312	92 692	(35 543)
Changement de juste valeur des dérivés de couverture	(73 145)	(93 691)	34 988
Résultat de cessation de relation de couverture	31	3 898	5 613
Couvertures de flux de trésorerie			
Changement de juste valeur des dérivés de couverture - inefficacité			
Résultat de cession de relation de couverture			
Couvertures de portefeuilles couverts en taux			
Changement de juste valeur de l'élément couvert	(14 587)	8 220	49 087
Changement de juste valeur des dérivés de couverture	14 159	(8 411)	(50 102)
Résultat net de comptabilité de couverture	(1 230)	2 708	4 043

Note 17 - GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Plus values de cession des titres à revenu fixe	261	335	718
Moins values de cession des titres à revenu fixe	(10)	(3 783)	(5 791)
Plus values de cession des titres à revenu variable			
Autres produits et charges sur titres à la juste valeur par capitaux propres			
Dotations / reprises sur dépréciations des titres à revenu variable			
Total des gains ou pertes nets sur titres de placement	251	(3 448)	(5 073)

Note 18 - GAINS OU PERTES NETS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

(En milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2022
Plus values de cession des titres à revenu fixe au coût amorti			
Moins values de cession des titres à revenu fixe au coût amorti			
Plus values de cession de prêts			
Moins values de cession de prêts			
Total des Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	-	-	-

Note 19 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(En milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Frais de Personnel			
Rémunération du personnel	2 344	2 212	4 795
Charges de retraites et assimilées	225	210	451
Autres charges sociales	998	1 007	2 097
Total des Charges de Personnel	3 567	3 429	7 343
Frais administratifs			
Impôts et taxes	279	1 395	1 364
Services extérieurs	3 454	3 024	5 970
Total des Charges administratives	3 732	4 419	7 334
Refacturation et transferts de charges administratives	(86)	(79)	(164)
Total des Charges générales d'exploitation	7 213	7 769	14 513

Note 20 - COUT DU RISQUE

(En milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Dotations nettes pour dépréciation	(249)	(69)	116
<i>sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	(97)	(33)	115
<i>sur actifs financiers au coût amorti</i>	(152)	(36)	1
Dotations nettes aux provisions	(6)	(2)	1
<i>sur engagements de financement</i>	(6)	(2)	1
<i>sur engagements de garantie</i>			
Pertes non couvertes sur créances irrécouvrables			
Récupérations sur créances irrécouvrables			
Total du Coût du risque	(255)	(71)	117

Note 21 - GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS

(En milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Plus-values de cession réalisées sur titres d'investissement			
Plus-values de cessions sur immobilisations corporelles et incorporelles		1	1
Reprises des dépréciations			
Total des Gains nets sur autres actifs	-	1	1
Moins-values de cession réalisées sur titres d'investissement			
Moins-values de cessions sur immobilisations corporelles et incorporelle:		(1)	(1)
Dotations aux dépréciations			
Total des Pertes nettes sur autres actifs	-	(1)	(1)

Note 22 - IMPOTS SUR LES BENEFICES

(En milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Charges et produits d'impôt exigible	(415)	(230)	(406)
Charges et produits d'impôt différé	(276)	(727)	(1 593)
Ajustements au titre des exercices antérieurs			
Total Impôts sur les bénéfices	(691)	(957)	(1 999)

VII - Notes sur l'exposition aux risques

A - Juste valeur des instruments financiers

La norme IFRS 13 requiert, aux fins de publication, que l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers soit classée selon une échelle de trois niveaux qui rendent compte du caractère observable ou non des données rentrant dans les méthodes d'évaluation.

Niveau 1 : Instruments valorisés à partir de prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques. Il s'agit notamment des obligations et titres de créances cotées ;

Niveau 2 : Instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif et le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

Juste valeur des instruments comptabilisés en juste valeur

(En milliers d'euros)	30/06/2024			
	Total	Basées sur des données de		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	11 120	-	11 120	-
Instruments dérivés de couverture	717 168	-	717 168	-
Effets publics et valeurs assimilées	538 084	538 084	-	-
Obligations et titres assimilés	151 869	99 962	-	51 908
Autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Total Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	689 953	638 045	-	51 908
Total Actifs financiers	1 418 241	638 045	728 288	51 908
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	11 096	-	11 096	-
Instruments dérivés de couverture	685 488	-	685 488	-
Total Passifs financiers	696 583	-	696 583	-

Juste valeur des instruments comptabilisés au coût amorti

(En milliers d'euros)	30/06/2024				
	Valeur comptable	Juste valeur	Basées sur des données de		
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Caisse, banques centrales et instituts d'émission	818 835	818 835	-	-	818 835
Effets publics et valeurs assimilées	417 917	414 993	288 994	-	125 999
Obligations et titres assimilés	7 049	6 856	6 856	-	-
Autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-
Total Actifs financiers au coût amorti	424 967	421 849	295 850	-	125 999
Prêts et créances sur les établissements de crédit	240 345	240 345	-	-	240 345
Prêts et créances sur la clientèle (*)	6 720 585	6 720 585	-	-	6 720 585
Total Actifs financiers	8 204 732	8 201 614	295 850	-	7 905 764
Passifs financiers					
Dettes représentées par un titre	8 613 470	8 465 633	6 800 102	1 420 531	245 000
Total Passifs financiers	8 613 470	8 465 633	6 800 102	1 420 531	245 000

(*) La juste valeur des Prêts et créances sur la clientèle comprend le capital restant dû et la réévaluation en taux des crédits couverts à la date d'arrêté.

Les prêts et créances sur les établissements de crédit sont des créances à vue pour lesquelles la juste valeur retenue a été leur valeur nominale.

B - Exposition au risque de crédit

Les tableaux suivants détaillent l'exposition maximale au risque de crédit au 30 juin 2024 pour les actifs financiers comportant un risque de crédit, sans prise en compte des contre-garanties reçues ou de l'atténuation du risque de crédit.

	Encours sains	Actifs en souffrance mais non dépréciés	Dépréciations	Total 30/06/2024
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Caisse, banques centrales	818 886		(51)	818 835
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	11 120			11 120
Instruments dérivés de couverture	717 168			717 168
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	689 953			689 953
Titres au coût amorti	425 407		(440)	424 967
Prêts et créances sur les établissements de crédit	240 369		(24)	240 345
Prêts et créances sur la clientèle	6 815 816		(368)	6 815 449
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux				-
Actifs d'impôts courants				-
Autres actifs	7 858			7 858
Sous-total Actifs	9 726 576	-	(882)	9 725 694
Engagements de financements donnés	960 521			960 521
TOTAL des expositions soumises au risque de crédit	10 687 097	-	(882)	10 686 215

Analyse de l'exposition par catégorie de contrepartie

	Total 30/06/2024
<i>(En milliers d'euros)</i>	
Banques centrales	818 835
Etats et Administrations publiques	8 457 535
Etablissements de crédit garantis par des Etats de l'E.E.E.	214 976
Etablissements de crédit	1 183 391
Autres entreprises financières garantis par des Etats de l'E.E.E.	
Autres entreprises financières	
Entreprises non-financières garantis par des Etats de l'E.E.E.	5 909
Entreprises non-financières	5 568
Exposition totale par catégorie de contrepartie	10 686 215

La politique d'investissement très prudente de l'Agence France Locale privilégie les titres des états et des administrations centrales ou garantis par ces contreparties.

Les expositions sur les établissements de crédit résultent principalement de la gestion de la trésorerie et des opérations de couverture en taux des crédits et titres à taux fixe.

Analyse de l'exposition par zone géographique

	Total 30/06/2024
<i>(En milliers d'euros)</i>	
France	9 894 143
Supranationaux	289 998
Canada	200 684
Finlande	67 389
Belgique	43 757
Nouvelle-Zélande	42 216
Islande	28 386
Pays-Bas	23 047
Japon	18 097
Allemagne	17 360
Suède	13 436
Pologne	12 956
République de Corée	12 274
Danemark	11 744
Espagne	10 728
Exposition totale par zone géographique	10 686 215

Les crédits étant exclusivement octroyés à des collectivités locales françaises, la France représente l'exposition pays la plus importante.

Les expositions sur les autres pays (EEE, Amérique du nord, Asie et Océanie) résultent de la gestion de la trésorerie de l'Agence et de son investissement en titres souverains ou équivalents.

C - Risque de liquidité : ventilation des actifs et passifs selon leur échéance contractuelle

(En milliers d'euros)	≤3 mois	>3 mois ≤ 1an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances/ Dettes rattachées	Eléments de réévaluation	Total 30/06/2024
Caisse, banques centrales	818 835				818 835			818 835
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat		1 542	5 487	3 812	10 842	278		11 120
Instruments dérivés de couverture	6 689	4 925	56 172	648 756	716 542	626		717 168
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres								
Effets publics et valeurs assimilées	18 103	31 604	321 571	203 967	575 246	2 782	(39 944)	538 084
Obligations et autres titres à revenu fixe		5 815	142 159	9 430	157 405	1 187	(6 722)	151 869
Total Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	18 103	37 420	463 730	213 398	732 651	3 969	(46 666)	689 953
Titres au coût amorti								
Effets publics et valeurs assimilées		66 800	107 462	258 626	432 887	2 250	(17 220)	417 917
Obligations et autres titres à revenu fixe			6 994		6 994	100	(44)	7 049
Total Titres au coût amorti	-	66 800	114 455	258 626	439 881	2 350	(17 264)	424 967
Prêts et créances sur les établissements de crédit	179 062		60 000		239 062	1 283		240 345
Prêts et créances sur la clientèle	98 644	347 863	2 104 896	4 727 776	7 279 179	19 405	(483 135)	6 815 449
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								-
Actifs d'impôts courants								-
Autres actifs	7 858				7 858			7 858
TOTAL ACTIFS								9 725 694
Banques centrales								-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		1 539	5 488	3 812	10 839	256		11 096
Instruments dérivés de couverture	1	18 116	240 427	442 052	700 596	(15 108)		685 488
Dettes représentées par un titre	243 771	698 147	3 079 379	5 117 891	9 139 187	37 814	(563 531)	8 613 470
Dettes envers les établissements de crédits et assimilés	101 115				101 115			101 115
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux							94 864	94 864
Autres passifs	2 328				2 328			2 328
TOTAL PASSIFS								9 508 361

L'Agence France Locale encadre la transformation en liquidité de son bilan par le suivi de plusieurs indicateurs dont l'écart de durée de vie moyenne entre actifs et passifs qui est limité à 12 mois, temporairement augmenté à 18 mois, et des limites en gaps.

D - Risque de taux : sensibilité aux variations de taux d'intérêt

L'exposition au risque de taux du Groupe se rapporte à celle de la filiale opérationnelle, L'Agence France Locale. La politique de gestion du risque de taux ainsi que ses implications sur le premier semestre 2024 sont décrites dans le rapport financier de l'AFL au 30 juin 2024.



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

CAILLIAU DEDOUIT *et Associés*

**CAILLIAU DEDOUIT ET
ASSOCIES**

19, rue Clément Marot
75008 Paris

Agence France Locale S.A

**Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes
consolidés intermédiaires résumés établis conformément au référentiel IFRS**

Période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024



CAILLIAU DEDOUIT *et Associés*

KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES
19, rue Clément Marot
75008 Paris

Agence France Locale S.A.

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés intermédiaires résumés établis conformément au référentiel IFRS

Période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de l'Agence France Locale S.A. et en réponse à votre demande qui s'inscrit dans une volonté de donner une information financière élargie aux investisseurs, nous avons effectué un examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de l'Agence France Locale, établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, relatifs à la période du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire, le fait que les comptes consolidés intermédiaires résumés présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la société au 30 juin 2024, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

Ce rapport est établi à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisé, diffusé ou cité à d'autres fins.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses



CAILLIAU DEDOUIT *et Associés*

droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Paris La Défense, le 25 septembre 2024

KPMG SA

Paris, le 25 septembre 2024

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES

Signé par :
Sophie Meddouri
9A79B510E3DB4F0...

Sophie MEDDOURI
Associée

DocuSigned by:
Sandrine LE MAO
9493753BE8414B3...

Sandrine LE MAO
Associée

Agence France Locale

Pilier 3 au 30 juin 2024

I. DISPOSITIONS GENERALES

Les informations contenues dans ce document concernent l'Agence France Locale - Société Territoriale (LEI : 9695002K2HDL20JU790) au niveau consolidé en date du 30 juin 2024. Aussi quand l'AFL-ST sera mentionné dans la suite du rapport, il conviendra de comprendre le Groupe AFL en consolidé.

Le périmètre de consolidation est constitué de l'Agence France Locale (LEI : 969500NMI4UP00IO8G47) détenue à 99,9999%. Les données sont présentées en Euro et en norme comptable IFRS.

Les informations présentées sont conformes au Règlement d'exécution (UE) 2021/637 de la Commission du 15 mars 2021 définissant des normes techniques d'exécution en ce qui concerne la publication, par les établissements, des informations visées aux titres II et III de la huitième partie du règlement (UE) no 575/2013 du Parlement européen et du Conseil, dit « Pilier 3 ».

Conformément à l'article 19, paragraphe 4 du règlement précité les valeurs numériques sont présentées comme suit :

- Les données monétaires quantitatives sont publiées avec une précision correspondante aux unités ;*
- Les données quantitatives publiées en « Pourcentage » sont exprimées avec une précision minimale de quatre décimales.*

II. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Modèle EU KMI – Modèle pour les indicateurs clés

	a	b	c	d	e	
	T	T-1	T-2	T-3	T-4	
Fonds propres disponibles (montants)						
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	232 930 529	223 971 429	207 027 615	197 057 632	195 632 472
2	Fonds propres de catégorie 1	232 930 529	223 971 429	207 027 615	197 057 632	195 632 472
3	Fonds propres totaux	232 930 529	223 971 429	207 027 615	197 057 632	195 632 472
Montants d'exposition pondérés						
4	Montant total d'exposition au risque	299 789 722	1 628 465 230	1 564 580 377	1 329 501 450	1 303 992 406
Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)						
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	0,7770	0,1375	0,1323	0,1482	0,1500
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	0,7770	0,1375	0,1323	0,1482	0,1500
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	0,7770	0,1375	0,1323	0,1482	0,1500
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)						
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	0,0125	0,0125	0,0125	0,0125	0,0125
EU 7b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,0070	0,0070	0,0070	0,0070	0,0070
EU 7c	dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	0,0094	0,0094	0,0094	0,0094	0,0094
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	0,0925	0,0925	0,0925	0,0925	0,0925
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)						
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	0,0250	0,0250	0,0250	0,0250	0,0250
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)					
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,0075	0,0052	0,0023	0,0024	0,0025
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)					
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)					
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)					
11	Exigence globale de coussin (%)	0,0325	0,0302	0,0273	0,0274	0,0275
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	0,1250	0,1227	0,1198	0,1199	0,1200
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	205 206 065	73 280 935	62 270 299	74 053 231	74 979 563
Ratio de levier						
13	Mesure de l'exposition totale	2 404 521 001	3 628 362 927	2 336 145 260	2 634 525 483	2 520 938 327
14	Ratio de levier (%)	0,0969	0,0617	0,0886	0,0748	0,0776
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)						
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	-	-	-	-	-
EU 14b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	-	-	-	-	-
EU 14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03
Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)						
EU 14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	-	-	-	-	-
EU 14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	0,0300	0,0300	0,0300	0,0300	0,0300
Ratio de couverture des besoins de liquidité						
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée - moyenne)	1 609 633 578	2 491 502 894	1 718 336 562	1 861 395 730	1 847 706 950
EU 16a	Sorties de trésorerie – Valeur pondérée totale	328 903 288	373 142 213	343 741 844	211 628 740	148 687 864
EU 16b	Entrées de trésorerie – Valeur pondérée totale	70 249 807	49 343 270	28 004 493	99 006 337	141 937 728
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	258 653 482	323 798 943	315 737 351	112 622 403	37 171 966
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	6,2231	7,6946	5,4423	16,5278	49,7070
Ratio de financement stable net						
18	Financement stable disponible total	8 033 302 124	8 592 495 156	6 795 291 422	6 865 858 228	6 743 791 687
19	Financement stable requis total	4 691 693 667	4 521 400 975	2 934 955 300	3 766 249 042	3 719 530 191
20	Ratio NSFR (%)	1,7122	1,9004	2,3153	1,8230	1,8131

III. DECLARATION SUR L'ADEQUATION DES DISPOSITIFS DU GROUPE AFL EN MATIERE DE GESTION DES RISQUES

Nous attestons de l'adéquation du dispositif du Groupe AFL en matière de gestion des risques et assurons que les systèmes de gestion des risques mis en place depuis la création de l'AFL sont appropriés, eu égard au profil de risque du Groupe AFL et à sa stratégie.



Yves MILLARDET

*Directeur général délégué de l'Agence France Locale - Société Territoriale
Président du Directoire de l'Agence France Locale*